



RAPPORT ANNUEL 2022

Sommaire

Chapitre 1 : Lettre du président	5
Chapitre 2 : Chiffres clés	7
2.1 Informations financières sélectionnées (en milliers de dinars).....	7
2.2 Données de marché.....	7
Chapitre 3 : Présentation des activités.....	8
3.1 Histoire et évolution de la société	8
3.2 Faits marquants de l'exercice	8
3.3 Faits marquants postérieurs à la date de clôture de l'exercice	8
3.4 Revue par secteur d'activité	8
3.5 Immobilisations corporelles et investissements	10
3.5.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années	10
3.5.2 Principaux investissements en cours	10
3.6 Innovation, Recherche et Développement, Brevets et Licences	10
3.7 Organigramme du groupe	11
3.7.1 Place de la société dans le groupe	11
3.7.2 Filiales de la société	11
3.7.3 Rapport d'activité Filiale (Société TUNINDUSTRIE) 2021.....	11
3.8 Schéma d'organisation.....	13
3.9 Prévision et estimations des bénéfices 2023	14
3.9.1 Estimations (Année 2023)	14
3.9.2 Etats Financiers Prévisionnels Année 2023	15
Chapitre 4 : Facteurs de risque	17
4.1 Présentation des facteurs de risque.....	17
4.1.1 Risques juridiques et réglementaires	17
4.1.2 Risques technologiques	17
4.1.3 Risques opérationnels.....	17
4.1.4 Risques environnementaux.....	18
4.1.5 Risques financiers	18
4.1.5.1 Risque de change	18
4.1.5.2 Risque de liquidité	19
4.1.5.3 Risque technologique.....	19
4.2 Politique de gestion des risques et assurances	19
Chapitre 5 : Gouvernement d'Entreprise	20
5.1 Composition du conseil d'administration.....	20

5.1.1 Mandats et fonctions des administrateurs	20
5.1.2 Indépendance des administrateurs.....	20
5.2 Fonctionnement du conseil d'administration	20
5.2.1 Conseil d'administration	20
5.2.2 Comités du Conseil d'administration	23
5.2.3 Les Fonctions et les Activités principales des Administrateurs dans d'autres sociétés.....	24
5.3 Direction Générale.....	25
5.4 Rémunération des organes d'administration et de direction	27
5.4.1 Rémunération des organes de direction	27
5.4.2 Rémunération des membres du conseil d'administration	27
5.5 Conventions, engagements et autres opérations réglementés.....	27
5.6 Dispositions communes aux Assemblées Ordinaires et Extraordinaires :	27
5.7 Commissaires aux comptes	29
5.7.1 Mandats des commissaires aux comptes	29
Chapitre 6 : Données sociales et environnementales	30
6.1 Données sociales	30
6.1.1 Effectif.....	30
6.1.2 Rémunération, intéressement, participation et prévoyance	30
6.1.3 Absentéisme.....	31
6.1.4 Environnement.....	31
Chapitre 7 : Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.....	33
7.1 Etats financiers	33
chapitre 8 : Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2020	55
8.1. Affectation des Résultats	59
8.1.1 Rappel statutaire	59
8.1.2 Affectation des résultats	59
8.2 evolution de la situation financière	61
8.2.1 Fonds de roulement.....	61
8.2.2 Besoin en fonds de roulement.....	61
8.2.3 Trésorerie nette.....	61
8.3 Indicateurs d'activité et ratios de Gestion.....	61
8.3.1 Indicateurs d'activité	61
8.3.2 Ratios financiers nations	62
8.4 Rapport des commissaires aux comptes	63
Chapitre 9 : Renseignements généraux sur la société et son capital	81

9.1 Renseignements de caractère général	81
9.2.Renseignemenst sur le capital de la société	82
9.2.1Dispositions générales	82
9.2.2 Evolution du capital	83
9.2.3 Autorisations financières en vigueur consenties au conseil d'administration	83
9.3 Répartition du Capital et des droits de vote	83
9.4 Marché de l'action	83
9.4.1 Evolution du cours en 2020	84
9.4.2 Capitalisation boursière	84
9.4.3 Politique de distribution des dividendes	85
9.4.4 Rachat d'actions	85
9.4.5 Notation de la société	86
Chapitre 10 : Assemblée Générale	86
10.1 Dispositions générales	86
10.2 Présentation des résolutions à soumettre à L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 juin 2023.....	88
10.2.1 Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 15 juin 2023.....	88

CHAPITRE 1 : LETTRE DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

Je suis honoré d'être parmi vous aujourd'hui pour vous présenter mon troisième rapport, en qualité de président du Conseil d'administration d'Euro-Cycles et le neuvième depuis son introduction en Bourse.

À tous points de vue, 2022 a été une année difficile. Ce fut même la pire année depuis la crise financière de 2008.

Des chaînes d'approvisionnement enchevêtrées qui ont causé de nouveaux problèmes avec des stocks qui ont inondé les marchés, l'inflation qui a bondi, la confiance des consommateurs qui a diminué, les banques centrales qui ont relevé leurs taux à un rythme historiquement élevé pour freiner les hausses de prix et, malheureusement, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, sont autant de phénomènes qui ont contribué à frapper négativement l'environnement industriel. Pour finir, le taux de change a eu un effet négatif sur le bénéfice net.

Toutes ces évènements se sont combinés et ont altéré considérablement le résultat net d'Euro-Cycles de l'exercice 2022.

En effet, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la crise du Covid avaient incité nos différents clients à commander plus de marchandises pour éviter les ruptures de stock subies pendant cette période pandémique.

Par ailleurs, au fur et à mesure que ces problèmes s'atténaient, le second semestre de l'année 2022 a été fortement bouleversé par la réception de produits finis chez nos clients, en provenance de leurs différents fournisseurs, à des coûts élevés, vers des marchés qui ne pouvaient plus les absorber et qui se sont effondrés en quelques semaines. L'accumulation de ces évènements conjoncturels a entraîné des surstocks considérables dans le monde entier, tant en produits finis qu'en matières premières.

De plus, la conjoncture économique a incité les consommateurs à se concentrer sur les achats de produits de première nécessité (nourriture, loyer et énergies), négligeant les articles de loisirs, notamment les vélos.

Ainsi, avec des stocks records et des ventes en baisse, les détaillants et distributeurs ont été obligés de procéder à l'annulation pure et simple des ordres confirmés en cours et, bien évidemment, des prévisionnels habituels, tout en effectuant de larges remises au travers de promotions pour alléger leur déficit de trésorerie.

Cette année-ci, nous avons également été dans l'obligation de suivre cette stratégie en concédant des réductions substantielles afin de diminuer les stocks de matières premières.

Les perspectives à court terme ne sont, certes, pas très bonnes, mais elles restent sur une note optimiste par le développement des politiques publiques Européennes, à travers notamment le plan vélo 2024.

Nous nous attendons donc à ce qu'Euro-Cycles soit sur la voie de la reprise en 2024.

En effet, malgré les contraintes de l'année dernière, nous avons réussi à réaliser des résultats positifs que nous vous présenterons dans quelques instants.

Au nom de la Direction Générale, je tiens à remercier nos employés pour leurs efforts constants dans la gestion pro-active des difficultés que rencontre Euro-Cycles. Nous travaillons ensemble au quotidien, Conseil d'Administration et employés pour faire avancer les choses efficacement et positivement. Pour cela, je leur en suis très reconnaissant.

Pour conclure, nous avons devant nous un grand nombre de challenges, mais également de nombreuses ressources. Je suis certain qu'Euro-Cycles a les forces et les capacités organisationnelles nécessaires pour continuer de produire de la valeur pour vous, nos actionnaires.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Patrice GARANDEAU

Président du Conseil

CHAPITRE 2 : CHIFFRES CLES

2.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES (EN MILLIERS DE DINARS)

<i>Désignations</i>	2020	2021	2022
<i>Revenus</i>	119 822 832	147 278 992	161 413 072
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Résultat d'exploitation</i>	16 132 019	30 162 392	23 563 577
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Résultat net</i>	16 332 120	26 958 896	16 386 609
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Résultat net par action</i>	1.833	3.025	1.672
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Dividende par action</i>	1.515	1.670	1.000
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	18 788 288	29 401 817	21 579 831
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Capitalisation boursière</i>	233 085 600	289 040 400	252 179 730
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Endettement financier</i>	- 36 013 724	-64 051 701	-110 427 117
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Actifs courants</i>	98 635 735	188 260 212	193 035 373
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Actifs non courants</i>	11 973 453	13 661 970	15 762 702
<i>Désignations</i>	2020		
<i>Capitaux propres</i>	43 858 123	53 318 369	58 825 278

2.2 DONNEES DE MARCHE

Cours de l'action **25.78 Dinars** au 31/12/2022



CHAPITRE 3 : PRESENTATION DES ACTIVITES

3.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

La société EUROCYCLES est une entreprise de montage et d'assemblage de vélos implantée à la zone industrielle de Kalâa Kébira dans le gouvernorat de Sousse.

EUROCYCLES a été créée en 1993 par Mr. Patrice Garandau sous forme d'une société à responsabilité limitée.

En 1997, la société EUROCYCLES s'est transformée en une société anonyme avec la participation des capitaux tunisiens et étrangers (français, italiens et américains) et un capital de 1.800.000 dinars.

La société opère sur les marchés internationaux et principalement sur le marché européen avec pour principaux clients : le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Europe Central et la Belgique.

3.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Evènements majeurs de l'exercice écoulé :

- Lancement de la production pour le marché Français-Intersport et Allemand-Pentagone
- Prospection des nouveaux marché (Canada-Montreal, Suède, USA)

3.3 FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

- Annulation TAPEI CYCLE SHOW.
- Prospection marché EUROPE avec licence -Colorado&Rodeo.
- Guerre Russo-Ukrainienne qui continue d'affecter le chiffre d'affaires, les volumes et la supply entraînant la flambée des couts de l'énergie, l'inflation.

3.4 REVUE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Répartition par pays-volume-2022

ANGLETERRE	217 713	46.86%
FRANCE	98 764	21.26%
ITALIE	57 705	12.42%
DENMARK	24 097	5.19%
GERMANY	19 349	4.16%
ESPAGNE	14 489	3.12%
GREECE	8 042	1.73%
USA	7 294	1.57%
SLOVAKIA	6 117	1.32%
SWEDEN	4 609	0.99%
IRELAND	2 869	0.62%
LYBIA	2 750	0.59%
BELGIUM	660	0.14%
AUSTRIA	89	0.02%
POLAND	35	0.01%
TOTAL	464 582	100.00%

Répartition par taille de vélos-volume-2022

20	118 413	25.49%
24	103 698	22.32%
26	96 637	20.67%
27.5	51 430	11.07%
700C	42 054	9.05%
16	27 293	5.87%
14	11 334	2.44%
29	9 950	2.14%
12	1	0.00%
18	1 533	0.33%
E-BIKES	2 239	4.82%
TOTAL	464 582	100%

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INVESTISSEMENTS

3.5.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

<i>DESIGNATIONS</i>	<i>IMMOBILISATIONS</i>		
	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<i>Logiciel</i>	<i>12 015.500</i>	<i>2 579.223</i>	<i>3 246.575</i>
<i>Terrain</i>	<i>562 205.684</i>	<i>1 611 086.053</i>	<i>0.000</i>
<i>Construction</i>	<i>0.000</i>	<i>878 961.646</i>	<i>0.000</i>
<i>Outillage Industriel</i>	<i>19 458.766</i>	<i>1 901.948</i>	<i>0.000</i>
<i>Matériel Industriel</i>	<i>104 859.270</i>	<i>142 011.551</i>	<i>57 352.372</i>
<i>Equipement de Bureau</i>	<i>4 084.193</i>	<i>4 732.000</i>	<i>3 887.068</i>
<i>Matériel Informatique</i>	<i>36 488.425</i>	<i>25 092.250</i>	<i>36 110.170</i>
<i>Matériel de Transport</i>	<i>135 646.364</i>	<i>147 753.000</i>	<i>652 293.050</i>
<i>I.A.A</i>	<i>31 343.450</i>	<i>92 950.668</i>	<i>13 750.970</i>
<i>Avances Et Acomptes/ immobilisations</i>	<i>0.000</i>	<i>0.000</i>	<i>0.000</i>
<i>Constructions en cours</i>	<i>0.000</i>	<i>0.000</i>	<i>2 508 256.035</i>
<i>Equipement pour Bloc Social</i>			
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>906 101.652</i>	<i>2 907 068.339</i>	<i>3 274 896.240</i>

3.5.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les investissements ont été de l'ordre de 3 274 896 DT, et consiste essentiellement à la finalisation des travaux de construction d'un nouveau bâtiment portant sur une nouvelle usine, et ce dans le cadre d'intégration verticale (Bicycle Valley Process), et l'acquisition des 02 camions avec des plateaux.

3.6 INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Notre projet de fabrication de vélos électriques, indéniablement le futur produit phare d'Euro cycles sur lequel nous compléterons les prochaines années notre croissance afin d'élargir notre gamme en Europe et ainsi aller vers le marché de la mobilité urbaine.

Cette unité requiert l'embauche de techniciens/ingénieurs, épaulés par notre directeur technique /qualité afin d'apporter l'expertise nécessaire pour la réussite de ce projet.

A cela s'ajoute notre intérêt pour le développement d'un partenariat pour l'assemblage des batteries électriques, voire la fabrication à long terme afin de bénéficier d'une flexibilité et d'une intégration verticale, synonyme de consolidation pour la certification originale nécessaire pour réussir ce projet.

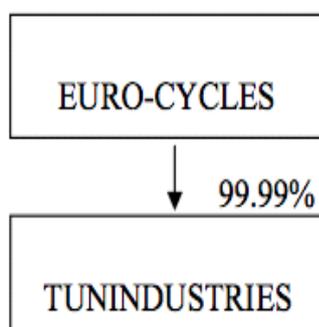
Aussi nous avons créés une marque COLLORADO pour le marché Européen et Canadiens destinés à des Distributeurs.

3.7 ORGANIGRAMME DU GROUPE

3.7.1 PLACE DE LA SOCIETE DANS LE GROUPE

EUROCYCLES est la société mère par excellence.

3.7.2 FILIALES DE LA SOCIETE



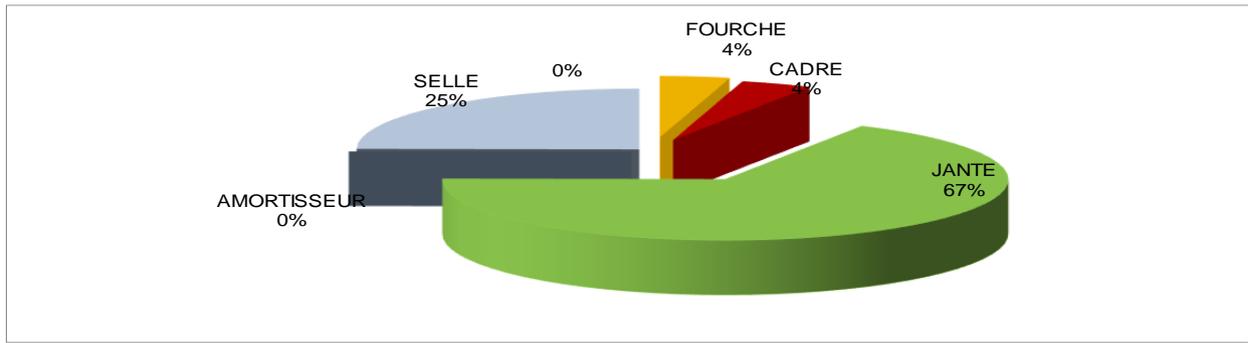
Le groupe Euro cycles est composé de deux entités :

- Société EUROCYCLES : qui a pour activité la production et la vente de vélos tout terrain à l'export. Elle se charge donc de l'achat de pièces et de leur assemblage.
- Société TUNINDUSTRIE : Filiale d'EUROCYCLES, elle a pour principale activité la fabrication de jantes, les cadres et les Scelles destinées à la production de vélos.

3.7.3 RAPPORT D'ACTIVITE FILIALE (SOCIETE TUNINDUSTRIE) 2021

Durant l'année 2021, le nombre des pièces produites (Jantes, Selles, Fourche et Cadres) s'est élevé à 1 580 618 unités, soit une hausse de 130 994 pièces par rapport à l'année 2020, (+ 9%).

	TOTAL	TOTAL
CADRE	29 200	2.51 %
SELLES	238 313	20.47%
FOURCHE	34 900	3.00%
JANTES	854 264	73.38%
AMORTISSEURS	7 500	0.64%
TOTAL	1 164 177	100%



Effectifs :

Etat des effectifs au 31/12/2022

PRODUCTION	39
GARDIEN	3
ADMINISTRATION	2
TOTAL	44

Résultats :

COMPTE EXPLOITATION

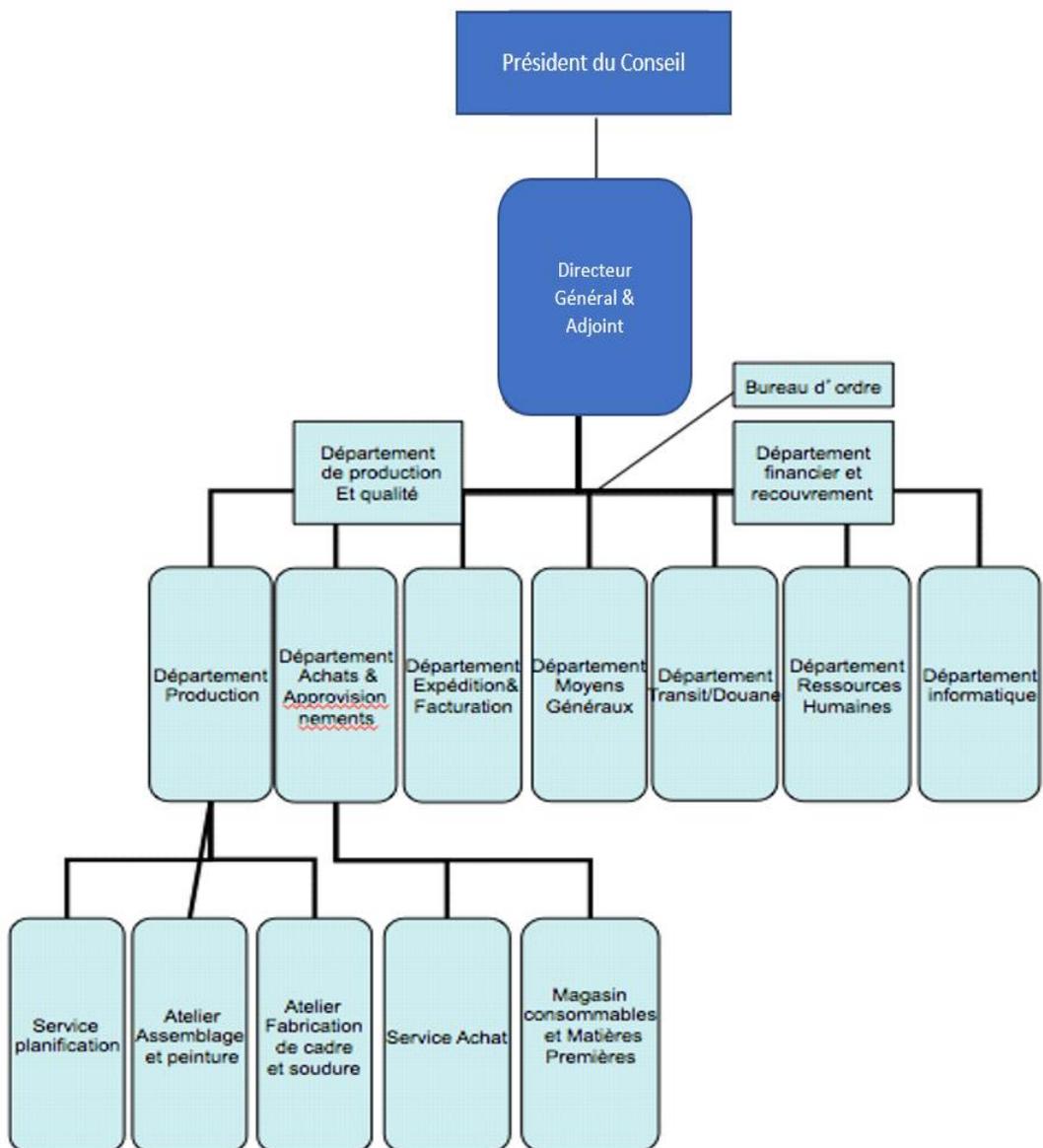
ANNEE 2022

ANNEE 2021

TUNINDUSTRIES

N°	Libellé titre	Montant	%	Montant	%
1	Total CA	12 679 669	100%	11 628 841	100.00%
2	Cost of Sales	8 109 702	63.96%	7 726 170	66.44%
3	Salaires & Charges	814 904	6.43%	782 791	6.73%
4	Charges d'exploitation	596 077	4.70%	539 524	4.64%
5	Dotations aux Amortissements	426 813	3.37%	291 609	2.51%
6	Charges Financières	991 298	7.82%	371 839	3.20%
7	Autres produits	40 527	0.32%	24 648	0.21%
8	Impôts	288 241	2.27%	325 371	2.80%
	PBIT après impôt	1 493 160	11.78%	1 616 183	13.90%

3.8 SCHEMA D'ORGANISATION



3.9 PREVISION ET ESTIMATIONS DES BENEFICES 2022

RUBRIQUE	2022P	%	2022R	%	2023P
<i>Produits d'exploitation</i>	185 600 000		162 915 054		117 307 695
<i>Coûts des marchandises vendues</i>	-132 529 000	71.40%	- 112 874 399	69.28%	-85 215 .386
<i>Charges de personnel</i>	-9 084 712	4.89%	- 8 576 447	5.26%	-5 944 474
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-9 470 329	5.10%	- 12 707 410	7.80%	-8 630 238
EBITDA	34 515 959	18.59%	28 756 798	17.65%	20 617 597
<i>Amortissements Corporelles</i>	-1 252 000	0.67%	- 1 315 445	0.80%	-1 789 685
<i>Provisions</i>	0	0.01%	- 3 877 777	2.38%	0
EBIT	33 263 959	17.92%	23 563 577	9.83%	18 827 911
<i>Charges financières nettes</i>	-697 000	0.37%	-5 654 381	3.47%	-3 800 000
<i>Produits placements- Dividendes autres produits Financiers</i>	1 899 996	1.02%	1 723 668	1.06%	1 000 000
<i>Autres gains ordinaires</i>	0	0.00%	35 716	0.02%	0
<i>Autres pertes ordinaires</i>	0	0.00%	-30 045	0.01%	0
RESULTAT avant impôt	34 466 955	18.57%	19 638 535	12.05%	12 927 911
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	5 170 043	2.78%	- 3 251 925	1.99%	1 939 187
RESULTAT Net Après impôt	29 296 912	15.78%	16 386 609	10.06%	10 988 725

3.9.1 ESTIMATIONS (ANNEE 2023)

Les Estimations et les budgets de la société Euro-cycles (Année 2023) ont été établis sur la base :

- Des états financiers arrêtés au 31/12/2022 certifiés par les commissaires aux comptes.
- Nombre de vélos produits estimés à 335 000 Vélos.

3.9.2 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS ANNEE 2023

Bilans Prévisionnels de la société Euro-cycles

ACTIFS	2022R	2023P
ACTIFS IMMOBILISES		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	91 930	91 930
Amortissements	-84 910	--88 560
Valeur comptable nette	7 020	3 370
Immobilisations corporelles	26 193 307	29 693 307
Amortissements	-10 750 358	-11 816 833
Valeur comptable nette	15 442 950	17 876 474
Immobilisations financières	312 732	181 300
Valeur comptable nette	312 732	181 300
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	15 762 702	18 061 144
Autres actifs non courants		
ACTIFS COURANTS		
Stocks	158 460 908	111 600 000
Provisions	- 861 703	-
Valeur comptable nette	157 599 205	111 600 000
Clients	21 150 068	19 732 155
Provisions	- 3 120 939	- 3 120 939
Valeur comptable nette	18 029 129	16 611 216
Autres actifs courants	10 269 789	9 800 000
Placements et autres A. Financiers	77 219	58 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7 060 031	16 429 208
TOTAL DES ACTIFS	208 798 075	172 559 568
CAPITAUX PROPRES	2021R	2023P
Capitaux propres		
Capital social	9 801 000	9 801 000
Réserves	891 000	980 100
Autres capitaux propres		
Résultats reportés	31 746 668	38 234 267
Total des capitaux propres avant résultat	42 438 668	49 015 367
Résultat de l'exercice	16 386 609	10 988 725
Total des capitaux propres	58 825 277	60 004 092
PASSIFS		
Emprunts	17 049	9 600 000
Autres passifs financiers		
Provisions	280 839	280 839
Total des passifs non courants	297 888	9 880 839
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 690 004	13 124 663
Autres passifs courants	15 557 788	6 470 793
Concours bancaires et Autres p. financiers	110 427 117	83 079 181
Total des passifs courants	149 674 909	102 674 637
Total Cap. Propres et Passifs	208 798 075	172 559 568

Etats de résultat prévisionnel de la société Euro cycles Exercice 2023

En dinars

	2022R	2023P
Produits d'exploitation		
Revenus	162 915 054	117 307 695
Autres produits d'exploitation		
Production immobilisée		
Total des produits d'exploitation	162 915 054	117 307 695
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits finis et des encours	- 2 689 002	
Achats de marchandises consommés		
Achats d'approvisionnements consommés	-110 185 397	-85 215 386
Charges de personnel	-8 576 447	-5 944 474
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 5 193 222	-1 789 685
Autres charges d'exploitation	- 12 707 410	-8 630 238
Total des charges d'exploitation	-139 351 477	-99 790 098
Résultat d'exploitation	23 563 577	17 517 597
Charges financières nettes	- 5 654 381	-3 800 000
Produits des placements/div et autres	1 723 668	1 000 000
Autres gains ordinaires	35 716	
Autres pertes ordinaires	-30 045	
Résultat avant impôt	19 638 535	12 927 911
Impôts sur les bénéfices	- 3 251 925	- 1 939 187
Résultat après impôt	16 386 609	10 988 725
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	16 386 609	10 988 725

CHAPITRE 4 : FACTEURS DE RISQUE

4.1 PRESENTATION DES FACTEURS DE RISQUE

4.1.1 RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre des conventions bilatérales, et plus exactement Europe-Tunisie, EUROCYCLES bénéficie de l'exonération de droits de douanes pour l'ensemble de ses clients européens.

Ces droits sont assujettis au respect des règles d'Origine qui sont contrôlés par la commission européenne.

Il est à noter qu'EUROCYCLES a fait l'objet d'un examen approfondi par les commissaires européens qui ont passé une semaine au sein de l'entreprise.

Cet audit a fait l'objet d'une gratification positive au mois de mars 2013 qui accorde sans restriction et sans délai l'exportation des produits fabriqués vers l'ensemble des pays européens sans droit de douanes.

Parallèlement à cela, l'Europe est en phase de négociation avec la Chine pour l'ouverture complète de leur marché sous conditions. Cette ouverture pourrait entraîner des conséquences pour Euro cycles car cela ouvrirait l'espace à de nouveaux fabricants dont les prix seraient très compétitifs mais dont la qualité et l'expertise serait défaillant.

La recherche à priori d'un profit meilleur ne persistera pas et le marché se ré-stabilisera. Cependant, cela créera certainement des turbulences dans lesquelles nous devrions subir les conséquences limitées (baisse de volume) mais auquel nous ferons face pour maintenir nos équilibres et performances actuelles.

4.1.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES

EUROCYCLES achète l'ensemble de ces pièces aux normes européennes et par conséquent toutes certifiées.

Les certificats de conformité sont joints à chaque référencement de pièces nouvelles et des échantillons sont validés avec les clients/ et le service technique & qualité d'EUROCYCLES.

La nouvelle norme ISO4210 s'applique depuis le 1er janvier 2016.

Euro cycles a été pro- active dans ce domaine en s'y préparant depuis juillet 2015.

En ce qui concerne les vélos complets, les clients procèdent directement aux tests des vélos.

Jusqu'à aujourd'hui, tous nos vélos sont passés avec succès.

4.1.3 RISQUES OPERATIONNELS

EUROCYCLES a mis en place un système informatique basé sur un back up hebdomadaire qui récupère l'ensemble des informations et les stocks sur serveur isolé.

De plus, il est enregistré l'ensemble des données sur un disque dur séparé interne et un autre disque externe.

Ces données sont sécurisées.

Afin de renforcer l'ensemble des mesures de sécurité, La Société EURO CYCLES S.A a entamé au cours de l'année 2019 une mission « audit du système d'information (SI) et sécurité informatique », dont le but est de recenser les différents risques existants touchant le système d'information de la société sur la base d'une analyse du SI actuel sur les plans fonctionnel, technique et organisationnel afin d'évaluer son adéquation par rapport aux besoins et les orientations stratégiques de la société. Cet audit est réalisé par une équipe d'auditeurs certifiés CISA (Certified Information Systems Auditor), ISO 27001 Lead Auditor, PRINCE 2, ISO 27001 Lead Implémenter, ISO 22301, COBIT, ITIL, ISO 27002 et supervisé par un expert en management, gouvernance et audit des SI. Les travaux réalisés ont permis de dégager des plans d'action se traduisant par un ensemble des projets et d'action dont la majorité sont en cours de finalisation.

4.1.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de ses activités, le groupe EUROCYCLES est exposé à plusieurs risques liés à l'environnement :

- La hausse du coût des matières premières ;
- La variation des prix des composantes et des pièces nécessaires à la production des vélos et achetées auprès des fournisseurs étrangers. Bien que cette variation soit impactée directement sur les prix de vente aux clients, nous n'écartons tout de même pas le risque à long terme que la société puisse se retrouver avec des prix non compétitifs et devoir revoir la rentabilité à la baisse afin de maintenir les équilibres et la part de marché .la cyclicité de notre secteur nous oblige et nous engage à la prudence et à la pérennité.

Euro cycles croit que l'évolution des préoccupations des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement contribue au développement de notre croissance contre la possibilité d'une baisse généralisée des dépenses de consommation. Cependant, la demande peut aussi être affectée par les conditions météorologiques sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle.

De plus, nous offrons un vaste assortiment d'articles dans la catégorie des produits représentant une bonne valeur pour le prix chez les grands détaillants. Cela signifie que si un consommateur décide de dépenser moins pour un produit récréatif particulier, Euro cycles dispose de solutions de rechange aux articles à prix plus élevé.

Euro cycles étant une société totalement exportatrice, la congestion incessante des ports tunisiens a contribué fortement à pénaliser l'activité tant sur le domaine d'approvisionnement sur le domaine des respects des livraisons clients. Ce qui ajoute de charges portuaires, des frais d'acheminement par avion et des modifications de mode de transport plus coûteux à l'export.

4.1.5 RISQUES FINANCIERS

4.1.5.1 RISQUE DE CHANGE

Les ventes et achats se faisant en devises, suite à la dévaluation des devises EUR et USD par rapport au Dinars Tunisien, la société a constaté des pertes des changes suite à ses opérations de paiement des dettes Fournisseurs et des échéances de Financement Devises et d'encassement des créances clients.

4.1.5.2 RISQUE DE LIQUIDITE

EUROCYCLES ne présente aucun risque de liquidités.

4.1.5.3 RISQUE TECHNOLOGIQUE

Les risques liés à la qualité des produits, vu l'importance accrue accordée aux normes sécuritaires, nécessitent la priorité à la qualité avec une vigilance accrue sur la fiabilité des composantes de sécurité.

4.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ET ASSURANCES

La politique de gestion des risques adoptée par la société pour se prémunir des risques est souscrite dans le cadre des couvertures d'assurance. Elle couvre l'ensemble des biens matériels et des pertes d'exploitation susceptible d'arriver suite à des événements exogènes, incendie, vols, catastrophe naturelle.

La société s'est également dotée d'un système performant d'intrusion par camera avec enregistrement ainsi qu'un système d'incendie par RIA, connecté sur bêche à eau en cas de problème avec la SONEDE.

La société se dote de deux groupes électrogènes pour faire face à l'incessante coupure d'électricité cette année qui créent des ruptures de charges en production et peuvent occasionner des dommages aux matériels de production.

Toutes nos installations sont vérifiées annuellement par un organisme certifié l'APAVE.

La société est également dotée d'un gardiennage. il est assuré par des salariés de la société, avec renforcement nocturne.

Une patrouille de la garde nationale est affectée sur la zone et passe deux fois durant la nuit.

La société est également dotée d'un système de backup informatique automatique, planifié quotidiennement.

CHAPITRE 5 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1 MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Fonction	Adresse
Mr PATRICE GARANDEAU	<i>Lui-même</i>	<i>Président</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Président du Conseil</i>	<i>France</i>
Mr HABIB ESSEYAH	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2022-2024</i>	<i>DG</i>	<i>Sousse</i>
Mr MOHAMED REKIK	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2022-2024</i>	<i>Néant</i>	<i>Sousse</i>
Mr MOURAD GHAZI	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2020-2022</i>	<i>DGA</i>	<i>Sousse</i>
Société MG INVEST	<i>Mr PATRICE GARANDEAU</i>	<i>Membre</i>	<i>2022-2024</i>	<i>Néant</i>	<i>France</i>
Mr. MICHELE BERAUDO	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2022-2024</i>	<i>Néant</i>	<i>Italie</i>
Mr. RIDHA CHARFEDDINE	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Néant</i>	<i>Sousse</i>
Mr. LOTFI CHARFEDDINE	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Néant</i>	<i>Sousse</i>
Mr ABDELAZIZ BEN YOUSSEF	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Néant</i>	<i>Tunis</i>

5.1.2 INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Néant.

5.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société a opté par la dissociation entre les fonctions de Président de Conseil d'Administration et celles de Directeur Général et ce conformément aux dispositions des articles 215 à 221 du code des sociétés commerciales et la loi 47-2019 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Le conseil nomme parmi ses membres un Président pris parmi les administrateurs.

Le Président du conseil d'Administration doit toujours être une personne physique et actionnaire de la société. Il peut être élu pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président peut toujours être réélu. Il a pour mission de proposer l'ordre du jour du Conseil d'Administration, le convoquer, préside ses réunions et veille à la réalisation des options et stratégies arrêtées par ce Conseil. Il préside les réunions des Assemblées Générales et le conseil d'office est réputé lui déléguer les pouvoirs nécessaires.

Le Conseil peut révoquer son Président à tout moment.

Le conseil désigne aussi un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas d'empêchement temporaire non justifié par tout acte laissant trace écrite supérieure à un mois ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer temporairement au plus âgé de ses membres les fonctions de président. Cette délégation est donnée pour une seule fois et sera valide pour 60 jours période durant laquelle un nouveau président doit être élu en cas de décès de l'ancien.

Les membres du bureau sont toujours rééligibles.

ARTICLE 17

La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires peuvent, par une modification des statuts, prévoir que la qualité d'actionnaire n'est plus exigée pour être administrateur.

Les personnes morales auxquelles les fonctions d'Administrateur auront été conférés seront représentées dans les délibérations du Conseil d'Administration par leur représentant légal ou par un mandataire permanent nommé désigné, l'un ou l'autre ne sera pas tenu d'être lui-même actionnaire.

Cependant le conseil d'administration doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires, et ceci, pour une période qui ne peut dépasser trois ans.

Les deux membres indépendants ne peuvent être actionnaires dans la société, le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

L'assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable relative à leurs violations des exigences légales ou des statuts, ou pour avoir commis des fautes de gestion ou pour la perte de leurs indépendances.

Est membre indépendant, tout membre n'ayant aucune relation avec la société, ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, qui sont de nature à affecter l'indépendance de sa décision ou à le rendre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

L'administrateur de la société doit dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société.

ARTICLE 18- DUREE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans. Tout membre sortant est rééligible. Toutefois les administrateurs indépendants ne sont rééligibles qu'une seule fois.

Les membres du conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 19- NOMINATION A TITRE PROVISOIRE-CONFIRMATION

En cas de vacances d'un poste au Conseil d'Administration suite à un décès ou à une démission d'un ou de plusieurs membres. Le Conseil d'Administration peut entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire pour atteindre le minimum légal. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice du mandat de son prédécesseur.

Tous les actes accomplis par le Conseil d'Administration dans l'intervalle qui s'écoule entre la nomination provisoire d'Administrateurs et la prochaine Assemblée Générale Ordinaire sont valables alors même que cette nomination provisoire n'aurait pas été ensuite confirmée par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 21 – REUNION DU CONSEIL

Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation. Toutefois, le conseil peut se réunir sur une convocation verbale et sans délai si tous les membres sont présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Chacun des administrateurs peut se faire représenter à chaque séance par un autre administrateur. Les pouvoirs ne sont valables que pour une seule séance et peuvent être donnés par simple lettre, par télégramme, par télécopie ou par tout autre écrit ayant date certaine.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

L'administrateur représentant un de ses collègues dispose de deux voix.

En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 22 – PROCES VERBAUX

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial tenu au siège de la société et qui sont signés par le président de la séance et le secrétaire ou par la majorité des membres présents et le secrétaire.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil et par deux administrateurs.

ARTICLES 23 POUVOIRS DU CONSEIL :

Le Conseil d'Administration doit agir au bénéfice exclusif des actionnaires de la société et doit être le garant de la modernité des moyens techniques et des stratégies financières de manière à assurer la sécurité des différentes opérations lors de la réalisation de l'objet social et doit assurer aussi la compétence et l'honorabilité des dirigeants de la société et du personnel placé sous leur autorité.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et faire toutes les opérations relatives à son objet, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les présents.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les lois et les présents statuts est de sa compétence.

Toutefois la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers sussent ou ne pouvaient ignorer que l'acte dépassait cet objet.

A côté de ses pouvoirs généraux, le conseil d'administration dispose des pouvoirs propres. Ainsi il est l'organe compétent pour prendre notamment les décisions suivantes :

Le conseil d'administration a les pouvoirs spécifiques suivants :

- Il arrête la politique générale de la société et en assure le suivi d'exécution.
- Il convoque des assemblées générales.
- Il supervise la préparation des comptes sociaux et du rapport annuel de gestion.
- Il établit des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants.
- Il coopte les administrateurs.
- Il nomme, révoque et fixe les rémunérations des directeurs généraux, et directeurs généraux adjoints.
- Il arrête des états financiers du rapport de gestion.
- Il autorise des conventions réglementées passées entre la société et l'un de ses dirigeants, administrateurs, actionnaires.
- Il délibère annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Il autorise préalablement aussi les emprunts importants au profit de la société engendrant l'hypothèque ou nantissement de fonds de commerce des biens sociaux dont le montant excède vingt-cinq millions de dinars.
- Il autorise cependant toujours et préalablement, la cession des fonds de commerce ou leurs locations au tiers ainsi que la vente de tous immeubles.

Sous réserve des stipulations des présents statuts, le Conseil d'Administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, dans des conditions qu'il fixe avec ou sans faculté de substitution et faire procéder à toutes études et enquêtes. Il détermine, dans ce cas, les rémunérations tant fixes que proportionnelles.

Le Conseil d'Administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par les lois et règlement en vigueur ou par les présents Statuts aux Assemblées Générales des Actionnaires ou au pouvoir du président.

5.2.2 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux directives du CMF, le conseil d'administration a créé un comité d'audit qui a été mis en place durant

L'année 2014 et renouvelé par le conseil d'Administration du 12 Mars 2021.

Il est composé de Monsieur Mohamed REKIK, Monsieur BERAUDO Michèle et la Société MG INVEST.

Il a été effectué l'audit des états financiers de la société Euro cycles et des états financiers consolidés qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2020 et les comptes consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société Euro-cycles aux 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates,

5.2.3 Les Fonctions et les Activités principales des Administrateurs dans d'autres sociétés

Liste des Membres du Conseil D'Administration

Liste des membres du Conseil d'Administration	Activités exercés	Mandat	Activités professionnels et Mandats dans d'autres Conseils
M. PATRICE GARANDEAU	Président du Conseil Sté EURO CYCLES S. A	2020-2022	Administrateur
M. HABIB ESSEYAH	Directeur Général Sté EURO CYCLES S. A	2022-2024	Administrateur
M. MOURAD GHAZI	Directeur Général Adjoint Sté EURO CYCLES S. A	2020-2022	Administrateur
M. MOHAMED REKIK		2022-2024	Administrateur Directeur Général du Groupe Pates Warda Administrateur des sociétés suivantes : * Comptoir Multiservices Agricoles * Couscousserie du Sud * Sté Tunisienne de Production Alimentaire * Sté FLEXO PRINT
M. MICHELE BERAUDO		2022-2024	Administrateur
Sté MG INVEST		2022-2024	Administrateur
M. ABDELAZIZ BEN YOUSSEF		2020-2022	Administrateur Représentant les actionnaires Minoritaires Administrateur des sociétés suivantes : * UADH * SOTETEL * SOPAT
M. LOTFI CHARFEDDINE		2020-2022	Administrateur Indépendant Président du Conseil UNIMED
M. RIDHA CHARFEDDINE		2020-2022	Administrateur Indépendant Directeur Général Sté UNIMED

5.3 DIRECTION GENERALE

	Fonctions	Date d'entrée	Adresse
		En fonction	
M. Patrice GARANDEAU	Président du Conseil	Janvier-2020	France
M. Habib ESSEYAH	Directeur Général	Janvier-2020	Sousse
M. Mourad GHAZI	Directeur Général Adjoint	Octobre-2005	Sousse

ARTICLES 24 : DIRECTION DE LA SOCIETE

La Direction Générale de la Société est assurée par un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général assure exclusivement sous sa responsabilité la direction générale de la société, le Conseil d'Administration lui délègue d'office à cet effet tous les pouvoirs nécessaires.

Il est investi notamment des pouvoirs suivants lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme et révoque tous les agents, mandataires et salariés de la société, fixe leurs traitements, salaire et gratifications, ainsi que les autres conditions de leur admission, il organise toutes caisses de sécurité et de prévoyance pour le personnel.
- Il fixe les dépenses générales d'administration, effectue les approvisionnements de toutes sortes.
- Il approuve dans le cadre de la réglementation en vigueur, les marchés passés par la société ainsi que leur règlement définitif.
- Il approuve les conventions d'arbitrage, les clauses arbitrales et les transactions réglant les différends conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Il touche au nom et pour le compte de la société les sommes dues à la société et autorise le paiement de celles qu'elle doit.
- Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserves.
- Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurance concernant les risques de toutes natures.
- Il souscrit, endosse, accepte et acquitte tous effets de commerce, traite, ou lettre de change.
- Il passe et autorise tous traités, marchés et généralement tous actes rentrant dans l'objet de la société, il peut notamment conclure avec toute personne physique ou morale tous contrats de commission, d'agence ou de représentation avec exclusivités ou non.
- Il demande et accepte toutes concessions fait toutes commissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements.
- Il autorise toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs, créances, et autres droits mobiliers quelconques.

- Il consent ou accepte, cède et résilie tous baux de location avec ou sans promesse de vente.
- Il se fait ouvrir en toutes banques tout comptes courants et crée tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.
- Il contracte et signe tous traités transactions, compromis, tous acquiescements, et désistement de meubles ainsi que toutes délégations, antériorités subrogations avec ou sans garanties et toutes mainlevées d'inscriptions saisie, opposition sous autre empêchement avant ou après paiement.
- Il décide et réalise toutes acquisitions, achat de biens et droits mobiliers et immobiliers.
- Il signe tous les contrats d'achat.
- Il consent pour les emprunts dont la valeur en principal est inférieure ou égale à vingt-cinq millions dinars les garanties réelles ou cautionnements.
- Il représente la société dans toutes opérations de faillite et liquidation, adhère à tous règlements amiables et à tous concordats.
- Il propose au Conseil d'administration de nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjointes ou mandataires spéciaux pour lui assister.
- Louer tout coffre.
- Emettre tous bons à vue ou à échéance fixe.
- Acquérir, aliéner, échanger avec ou sans soulte, tous biens et droits mobiliers dans le respect total des dispositions de l'article 26.2 des présents statuts
- Intéresser la société dans toutes participations et dans tous syndicats.
- Représenter la société auprès de toutes administrations étrangères.
- Représenter plus généralement la société en justice nationale ou étrangère tant en demandant qu'en défendant et compromettre sur tous intérêts de la société.
- Il exerce toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant.
- Il représente la société dans toutes opérations de faillite et liquidation, adhère à tous règlements amiables et à tous concordats.
- Sans préjudice aux prérogatives du Conseil d'Administration, il signe tous traités transactions, compromis tous acquiescement et désistements, ainsi que toutes délégations, antériorités subrogations, avec ou sans garanties et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement.

Sur sa proposition, le conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre au titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi hors de son sein.

Dans le cas où le directeur général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de directeur. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Aucun membre du conseil autre que le Directeur Général, l'Administrateur recevant une délégation temporaire, comme il est dit ci – dessus, et le Directeur Général Adjoint ne peut être investi des fonctions de direction de la société.

5.4 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.4.1 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

en dinars	Remuneration net d'impôts(N)	Remuneration net d'impôts(N-1)	Remuneration net d'impôts(N-2)
M. ESSEYAH Habib-			
Rémunération Fixe	180000	180000	36000
Rémunération Variable			
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
	cotisation sociale	cotisation sociale	cotisation sociale
	Frais d'électricité& gaz&eau habitation principale	Frais d'électricité& gaz&eau habitation principale	Frais d'électricité& gaz&eau habitation principale
M.GARANDEAU Patrice-			
Rémunération Fixe	120000	120000	60000
Rémunération Variable			
Avantage en nature			
M.GHAZI Mourad			
Rémunération Fixe	60000 TND	60000 TND	60000 TND
Rémunération Variable	5% Resultat net d'impôts	5% Resultat net d'impôts	5% Resultat net d'impôts
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
	cotisation sociale	cotisation sociale	cotisation sociale
	Billet avion pour la famille à hauteur de 2500 dinars par an	Billet avion pour la famille à hauteur de 2500 dinars par an	Billet avion pour la famille à hauteur de 2500 dinars par an
	loyer à hauteur de 650 dinars	loyer à hauteur de 650 dinars	loyer à hauteur de 650 dinars

5.4.2 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence ont été versés aux membres du conseil d'administration.

5.5 CONVENTIONS, ENGAGEMENTS ET AUTRES OPERATIONS REGLEMENTES

Néant

5.6 DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLEES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES :

- Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Elle se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, à la fois, d'une assemblée ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

- Convocation des assemblées

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver les comptes de l'exercice et affecter les résultats.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou en cas de nécessité par le tribunal sur demande de tout intéressé ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour

cent du capital, par le liquidateur et par les actionnaires détenant la majorité du capital ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Est nulle, la décision de l'assemblée générale portant approbation des états financiers si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

Les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes et la liste actualisée des actionnaires doivent être déposée au registre national des entreprises dans les délais légaux.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

- **Droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter.

« Un actionnaire pourra se faire représenter à une assemblée générale par son conjoint ou par un autre actionnaire ».

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur général ou un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

- **Conditions à Remplir pour Siéger ou se faire Représenter**

Les propriétaires d'action doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société avant le jour fixé pour la réunion.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqué à l'Assemblée, doivent tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital a le droit à tout moment d'obtenir communication d'une copie des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des Société Commerciales et des rapports des commissaires aux comptes qui concernant les trois derniers exercices ainsi qu'une copie des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

5.7 COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.7.1 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Noms et adresses du cabinet des commissaires aux comptes :

Cabinet Mme YOSRA CHELLY

Représenté par Mme YOSRA CHELLY

Adresse : Immeuble HAFYEN Appartement B10 2ème étage cité Militaire CP 4000 Sousse

Tél : +216 73 217 167 Fax : +216 73 217 166

Date de début et d'expiration de son mandat actuel :

Début : 2022

Expiration : 2024

Cabinet M. AHMED ELKAFSI

Représenté par M. AHMED ELKAFSI

Adresse : Av. Yasser ARAFET immeuble JIAIEM BLOC A App 11 et 12 Sahloul 1 CP 4054 Sousse

Tél : +216 73 821 760/761 Fax : +216 73 821 762

Date de début et d'expiration de son mandat actuel :

Début : 2021

Expiration : 2023

CHAPITRE 6 : DONNEES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1 DONNEES SOCIALES

6.1.1 EFFECTIF

- L'activité de la société EUROCYCLES classée dans la branche « mécanique et électrique » est régie par la convention collective nationale applicable au secteur de la construction mécanique. L'essentiel de la politique salariale est donc dicté par les dispositions de ladite convention collective. La politique salariale adoptée au moment du recrutement, en matière de rémunération de personnel d'exécution est basée sur le salaire minimum garanti. D'une façon générale, les niveaux de rémunération sont négociés contractuellement entre les salariés et la société pour le personnel de maîtrise et les cadres.
- L'effectif actuel est de 411 employés qui se répartissent entre les classes socio professionnelles comme suit :

<i>Désignations</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<i>Cadres</i>	<i>37</i>	<i>39</i>	<i>39</i>
<i>Maîtrise</i>	<i>35</i>	<i>35</i>	<i>16</i>
<i>Exécution</i>	<i>403</i>	<i>403</i>	<i>356</i>
<i>Total</i>	<i>475</i>	<i>477</i>	<i>411</i>

27% de l'effectif total à une expérience qui varie de dix à quinze ans dans l'entreprise.

Cette ancienneté du personnel permanent tant au niveau administratif qu'au niveau de la production dote la société d'une expérience appréciable qui constitue un facteur favorable au développement et à la pérennité de cette dernière.

6.1.2 REMUNERATION, INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET PREVOYANCE

La politique salariale est établie sur la base des conventions signées réglementaires.

A cela s'ajoute, la politique de promotion interne afin d'encourager les efforts réalisés, le sens des responsabilités et l'esprit d'équipe.

6.1.3 ABSENTEISME

<i>Nombre des journées d'absence des salariés</i>				
<i>Motif</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>%</i>
<i>Maladies (tous motifs)</i>	<i>1 859</i>	<i>2 374</i>	<i>2 549</i>	<i>1.72%</i>
<i>Accidents de travail</i>	<i>407</i>	<i>495</i>	<i>278</i>	<i>0.19%</i>
<i>Maternité</i>	<i>720</i>	<i>540</i>	<i>384</i>	<i>0.26%</i>
<i>Evènements familiaux</i>	<i>117</i>	<i>52</i>	<i>128</i>	<i>0.08%</i>
<i>Total</i>	<i>3 103</i>	<i>3 461</i>	<i>3 339</i>	
<i>Nombre de jours annuels</i>	<i>173 375</i>	<i>174 105</i>	<i>147 960</i>	
<i>%</i>	<i>1.78%</i>	<i>1.98%</i>	<i>2.25%</i>	

6.1.4 ENVIRONNEMENT

Le cyclisme rapproche le monde d'un environnement propre et d'un climat meilleur. Il favorise la résilience physique et mentale et aide à créer des villes agréables et vivables avec moins d'embouteillages, moins de bruit et une pollution de l'air réduite. Pour Euro-cycles, ce sont les gens qui font la différence dans la façon dont ils conçoivent et fabriquent nos produits.

Euro-cycles veut continuellement créer de la valeur de manière durable. Nous améliorons la qualité de nos rendements financiers en limitant l'impact écologique, en faisant des affaires de manière socialement responsable et grâce à une bonne gouvernance. Et nous prenons en compte les intérêts de toutes nos parties prenantes. Nous sommes convaincus que cela aura un impact positif sur la Société à court et à long terme.

En 2021, Euro-cycles a défini sa nouvelle stratégie de développement durable pour les années à venir. Notre objectif est de créer une culture dans laquelle chaque employé nous aide à créer de la valeur à la fois tangible et intangible à long terme, pour nous et toutes ses parties prenantes. Nous avons un impact positif sur ce front en :

- Contribuant à créer une société durable en stimulant le cyclisme.
- Vendre des vélos et des pièces et accessoires durables.
- Les produire de manière durable.

Pour atteindre notre objectif dans les années à venir, nous avons établi des priorités sur quatre fronts :

1. Gestion de la chaîne d'approvisionnement : favorise la durabilité dans notre chaîne d'approvisionnement.

2. Qualité et sécurité des produits : en se concentrant sur les innovations, en optimisant les processus de production et en continuant à investir dans nos collaborateurs.
3. Conception et cycle de vie des produits : le cycle de vie des batteries de vélos électriques et redéfinir le vélo pour la durabilité.
4. Bien-être des clients : promouvoir les avantages des vélos et des vélos cargo pour la santé personnelle et l'environnement.

Pour cela, nous avons :

1. Mise en place des politiques générales environnementales afin de définir les cadres réglementaires complétées par des politiques spécifiques (de traitements des déchets en partenariat avec une société française basée en Tunisie, réductions des émissions, etc.
2. Mise en place d'un projet d'économie d'Énergie par la construction d'une centrale photovoltaïque dédiée à nos besoins.
3. Intégration verticale favorisant la réduction des imports et développement de la valeur locale.
4. Équité dans la rémunération et dans les recrutements entre les hommes et les femmes en fonction des postes.
5. Développons le partenariat avec les centres de formations professionnelles, ou les universités, respectivement soit dans le cadre de l'alternance ou dans le cadre de PFE

Ces objectifs sont en projet de réalisation dans le cadre de l'alignement de la Tunisie sur les réductions à effets de serre d'ici à 2030.

Euro-cycles s'engage dans cette voie et a lancé son étude d'impact sur l'environnement par la mise en place de son bilan carbone.

NOTRE VISION

Nous sommes une entreprise axée sur un objectif et cet objectif est basé sur la vision selon laquelle Euro-cycles souhaite apporter une réelle contribution à une vie meilleure pour les personnes, à des villes tournées à un environnement plus sain. Et c'est exactement ce que nos parties prenantes, y compris les consommateurs, les revendeurs, les investisseurs et les autorités gouvernementales locales et nationales, attendent de nous.

Nous sommes convaincus qu'une production et des produits durables ajouteront finalement de la valeur à notre entreprise, ce qui créera à son tour de nouvelles opportunités. Nous voyons entre autres les opportunités suivantes :

Les fournisseurs deviendront des partenaires, car tous les accords sont clairement définis et suivis, intégrés sur la chaîne de valeur.

Le transport des marchandises et des fournitures est optimisé.

Nous recevrons moins de demandes de service de la part de nos concessionnaires car la qualité et le service des produits les plus élevés sont la norme.

Notre objectif et nos résultats en matière de développement durable nous aident à attirer les personnes les plus talentueuses et à créer une main-d'œuvre très engagée.

Une production durable augmentera la confiance des parties prenantes dans notre entreprise et nos marques.

CHAPITRE 7 : INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'ENTREPRISE

7.1 ETATS FINANCIERS

BILAN			
<i>(Exprimé en Dinars)</i>		<i>Au 31 Décembre</i>	
	<i>Notes</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	2	91 930.048	88 683.473
<i>Moins Amortissements</i>		-84 909.652	-78 885.206
<i>Valeur Comptable Nette</i>		7 020.396	9 798.267
<i>Immobilisations Corporelles</i>	2	26 193 307.248	22 921 657.583
<i>Moins Amortissements</i>		-10 750 357.529	-9 440 936.186
<i>Valeur Comptable Nette</i>		15 442 949.719	13 480 721.397
<i>Immobilisations Financières</i>	3	312 732.000	171 450.000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		15 762 702.115	13 661 969.664
<i>Autres actifs non courants</i>		-	-
Total des actifs non courants		15 762 702.115	13 661 969.664
ACTIFS COURANTS	4		
<i>Stocks</i>	4.1	158 460 908.490	120 012 419.940
<i>Moins Provisions</i>		- 861 703.584	- 1 204 219.429
<i>Valeur Comptable Nette</i>		157 599 204.906	118 808 200.511
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	4.2	21 150 067.845	33 324 300.881
<i>Moins Provisions</i>		-3 120 938.782	-104 866.004
<i>Valeur Comptable Nette</i>		18 029 129.063	33 219 434.877
<i>Autres actifs courants</i>	4.3	10 269 789.054	10 533 985.569
<i>Placements & autres actifs financiers</i>	4.4	77 218.589	3 113 200.000
<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>	4.5	7 060 031.276	22 585 391.407
Total des actifs courants		193 035 372.888	188 260 212.364
TOTAL DES ACTIFS		208 798 075.003	201 922 182.028

BILAN

(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

Notes 2022 2021

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

5

Capital social		9 801 000.000	8 910 000.000
Réserves		891 000.000	891 000.000
Résultats reportés		31 746 668.407	20 558 472.698
Total des capitaux propres avant résultat		42 438 668.407	30 359 472.698

Résultat de l'exercice		16 386 609.276	26 958 895.709
------------------------	--	----------------	----------------

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES **58 825 277.683** **57 318 368.407**

PASSIFS

Passifs non courants

Emprunts	6	17 049.297	46 851.421
Autres passifs financiers			
Provisions		280 838.991	280 838.991
Total des passifs non courants		297 888.288	327 690.412

Passifs courants

7

Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	23 690 003.891	66 350 875.167
Autres passifs courants	7.2	15 557 788.024	13 920 398.494
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	110 427 117.117	64 004 849.548
Total des passifs courants		149 674 909.032	144 276 123.209

TOTAL DES PASSIFS **149 972 797.320** **144 603 813.621**

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS **208 798 075.003** **201 922 182.028**

Etat de Résultat

(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	<i>Notes</i>	2022	2021
Produits d'exploitation	8.1		
Revenus		161 413 072.231	147 278 992.034
Autres produits d'exploitation		1 501 981.699	2 013 628.051
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		162 915 053.930	149 292 620.085
Charges d'exploitation	8.2		
Variation des stocks des produits finis et des encours		-2 689 001.693	1 545 980.868
Achats de marchandises consommées		-	
Achats d'approvisionnements consommés		-110 185 396.777	101 996 072.153
Charges de personnel		- 8 576 446.770	- 7 094 476.249
Dotations aux Amortis. et aux provisions		-5 193 222.151	-2 442 920.895
Autres charges d'exploitation		- 12 707 409.857	- 9 142 739.307
Total des charges d'exploitation		- 139 351 477.248	119 130 227.736
Résultat d'exploitation	8.3	23 563 576.682	30 162 392.349
Charges financières nettes		-5 654 381.259	-616 521.363
Produits des placements		1 723 668.276	2 274 423.037
Autres gains ordinaires		35 715.694	20 490.397
Autres pertes ordinaires		-30 044.817	-6.967
Résultat des activités ordinaires avant impôt		19 638 534.576	31 840 777.453
Impôt sur les bénéfices		- 3 251 925.300	- 4 881 881.744
Résultat des activités ordinaires après impôt		16 386 609.276	26 958 895.709
<i>Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)</i>			
Résultat net de l'exercice	8.4	16 386 609.276	26 958 895.709
<i>Effets de modifications comptables (net d'impôt)</i>			
Résultats après modifications comptables		16 386 609.276	26 958 895.709

Etat de flux de trésorerie
(*Exprimé en Dinars*)

		Au 31 Décembre	
	<i>Notes</i>	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9.1		
Résultat net		16 386 609.276	26 958 895.709
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		5 193 222.151	2 442 920.895
* Variation des :			
- Reprise Provisions		-1 204 219.429	-1 771 883.809
-Plus-value de cession d'mm.Corp			
- stocks		-38 448 488.550	-77 835 457.448
- créances		12 174 233.036	5 058 822.078
- autres actifs		264 196.515	-9 770 339.703
+ fournisseurs et autres dettes		-40 597 194.802	50 530 785.841
* Plus Autres passifs			
* Modification comptable			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-46 231 641.803	-4 386 256.437
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	9.2		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 3 274 896.240	- 2 907 068.339
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-141 282.000	-39 650.000
Encaissements provenant des associés		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	19 500.000
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement		-3 416 178.240	- 2 927 218.339
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9.3		
Placements		3 000 000.000	-3 035 800.000
Dividendes et autres distributions		-14 879 700.000	-13 498 650.000
Encaissements provenant des emprunts		112 358 486.147	77 274 206.263
Remboursement d'emprunts		-75 002 166.551	-49 389 154.014
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		25 476 619.596	11 350 602.249
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
VARIATION DE TRESORERIE		-24 171 200.447	4 037 127.473
Trésorerie au début de l'exercice		22 396 151.170	18 359 023.697
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-1 775 049.277	22 396 151.170

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL

1.1. Présentation de la société

La société « EURO-CYCLES » est une entité du droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle a été subséquemment amendée et complétée, Les comptes de la société " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésoreries et les notes annexées, Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2021.

1.2. Présentation du système comptable

La comptabilité de la société " EURO-CYCLES" est tenue par moyen informatique.

La société " EURO-CYCLES" utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par ladite société.

1.3. Unité monétaire

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES", sont établis en Dinar Tunisien.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERES

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en Dinar Tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et les gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou de la dette libellées en monnaie étrangère sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

Les soldes des créances et des dettes de la société " EURO-CYCLES "arrêtés au 31 Décembre 2022, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change à la date de la clôture du mois de Décembre 2022, soit **1 € = 3,3102 TND** et **1 \$ = 3,1101 TND**. En application de la Norme Comptable Tunisienne « **NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaies étrangères** », les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

1.5. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs couts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie probable des immobilisations.

La valeur résiduelle dégagée, le cas échéant à la fin de la période d'utilisations des immobilisations est considéré comme non significative.

Les immobilisations ayant une valeur inférieure à **500 TND** sont amorties intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

1.6. VALORISATION DES STOCKS

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

La société a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.

1.7. REGIME FISCAL

I- A partir de l'exercice 2021, les bénéfices réalisés par la société « EURO-CYCLES-SA » sont devenus imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% avec un minimum légal de 0.2% du CA TTC.

II- La société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant de l'exportation et ce à partir du 1^{er} janvier 2014,
- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers.

III- La loi n°2017- 66 du 18 Décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une contribution sociale solidaire au profit des caisses sociales de taux 1% sur les bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés à partir de l'exercice 2018.

En vertu de la loi de finances pour l'année 2023, ce taux a été ramené à 3% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 15%.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

2.1. Immobilisations INCORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2022 un montant net de **7 020,396 TND** contre **9 798,267 TND** au 31 décembre 2021, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Logiciels	89 529,548	86 282,973
Site Web	2 400,500	2 400,500
VALEURS BRUTS	91 930,048	88 683,473
Amortissements immobilisations incorporelles	84 909,652	78 885,206
VALEUR NETTE	7 020,396	9 798,267

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2022 un montant net de **15 442 949,719 TND** contre **13 480 721,397 TND** au 31 décembre 2021, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Terrain	3 189 845,637	3 189 845,637
Construction	10 488 910,281	10 510 510,367
Matériel industriel	5 112 699,599	5 055 347,227
Outillage industriel	322 821,875	322 821,875
Matériel de transport	2 229 276 ,725	1 576 983,675
AAI divers	1 677 434,958	1 663 683,988
Mobilier& matériel de bureau	208 168,897	204 281,829
Équipement du bloc social	53 965,933	53 965,933
Matériels informatiques	380 327,222	344 217,052
Construction en cours	2 529 856,121	0.000
VALEURS BRUTS	26 193 307,248	22 921 657,583
Amortissements immob corp	10 750 357,529	9 440 936,186
VALEURS NETTES	15 442 949,719	13 480 721,397

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2022
	V. brute au 31/12/2021	Acquisitions & ajouts 31/12/2022	Reclassements & Cessions 31/12/2022	V. brute au 31/12/2022	C. Amort. Au 31/12/2021	Dotations 31/12/2022	Reprises 31/12/2022	C. Amort. Au 31/12/2022	
	(1)	(2)	(3)	(4) =(1)+(2)-(3)	(5)	(6)	(7)	(7)=(5)+(6)-(7)	
- Logiciels	86 282,973	3 246,575	-	86 282,973	76 484,706	6 024,446		82 509,152	7 020,396
- Site web	2 400,500	-	-	2 400,500	2 400,500	-	-	2 400,500	0,000
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	88 683,473	3 246,575	0,000	88 683,473	78 885,206	6 024,446	0,000	84 909,652	7 020,396
- Terrain	3 189 845,637			3 189 845,637	-	-	-	-	3 189 845,637
- Constructions	10 510 510,367		-21 600,086	10 488 910,281	2 718 503,020	531 160,547		3 249 663,567	7 239 246,714
- Matériel industriel	5 055 347,227	57 352,372		5 112 699,599	3 835 790,155	361 699,895		4 197 490,050	915 209,549
- Outillage industriel	322 821,875			322 821,875	246 821,484	23 690,117		270 511,601	52 310,274
- Matériel de transport	1 441 337,311	652 293,050		2 093 630,361	1 201 645,721	184 630,901		1 386 276,622	707 353,739
- Installations générales, A. & A. divers	1 663 683,988	13 750,970		1 677 434,958	869 404,960	128 050,803		997 455,763	679 979,195
- Mobilier et matériel de bureau	204 281,829	3 887,068		208 168,897	179 073,749	16 431,221		195 504,970	12 663,927
- Equipement du bloc social	53 965,933	0,000		53 965,933	42 627,947	7 437,000		50 064,947	3 900,986
- Matériel informatique	344 217,052	36 110,170		380 327,222	306 375,350	29 191,659		335 567,009	44 760,213
- Matériel de transport à statut juridique particulier	135 646,364	0,000		135 646,364	40 693,800	27 129,200		67 823,000	67 823,000
- Constructions encours		2 508 256,035	21 600,086	2 529 856,121					2 529 856,121
TOTAL IMMO. CORPORELLES	22 921 657,583	3 271 649,665	0,000	26 193 307,248	9 440 936,186	1 309 421,343	0,000	10 750 357,529	15 442 949,719
TOTAL GENERAL	23 010 341,056	3 274 896,240	0,000	26 285 237,296	9 519 821,392	1 315 445,789	0,000	10 835 267,181	15 449 970,115

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (EN DT)

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **312 732,000 TND** contre **171 450,000 TND** au 31 décembre 2021, elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Participation « TUNINDUSTRIES »	99 900,000	99 900,000
Participation « AFRICA PACK »	32 000,000	25 500,000
Prêts aux personnels à plus d'un an	140 432,000	31 650,000
Cautionnement	40 400,000	14 400,000
TOTAL	312 732,000	171 450,000

- **PARTICIPATION « TUNINDUSTRIES »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation concerne 7 992 parts sociales (dont 6 993 parts distribuées gratuitement suite à l'augmentation du capital du 28/04/2022) de 100 TND chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à **1 498 500 TND**.

- **PARTICIPATION « AFRICA PACK »**

Au 30/08/2022 et suivant le PV de l'AGE de la société « AFRICA PACK » enregistré à la recette de finances le 27/10/2022, suivant quittance n° M025094, il a été décidé d'augmenter le capital en numéraire. La société « EUROCYCLES » a participé à cette augmentation à concurrence de sa part dans le capital (1%), soit 65 parts nouvelles totalement libérées en numéraires.

De ce fait, la valeur des titres de participation détenus par « EUROCYCLES » dans le capital de « AFRICA PACK » s'élève à **320 000 TND** représentant 320 parts sociales.

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **193 035 372,888 TND** contre un solde de **188 260 212,364 TND** au 31 décembre 2021 s'analysant ainsi comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Stocks	158 460 908,490	120 012 419,940
Clients et Comptes Rattachés	21 150 067,845	33 324 300,881
Autres actifs courants	10 269 789,054	10 533 985,569
Placements et autres actifs financiers	77 218,589	3 113 200,000
Liquidités et Equivalents de Liquidités	7 060 031,276	22 585 391,407
TOTAL BRUT	197 018 015,254	189 569 297,797
➤ Moins Provisions	-3 982 642,366	- 1 309 085,433
TOTAL ACTIFS COURANTS	193 035 372,888	188 260 212,364

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks net s'élèvent à la clôture de l'exercice 2022 à **157 599 204,906 TND** contre **118 808 200,511 TND** au 31-12-2021 et se ventilent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
- Stock matières premières	145 713 457,000	65 331 496,000
- Stock Peintures	1 409 277,000	0,000
- Stock MP en transit	6 809 788,773	51 085 897,730
- Stock décors	1 191 840,000	0,000
- Stock emballages	2 437 050,000	6 528,800
- Stock de produit finis	899 296,714	3 588 497,410
- Stock de produit finis en transit	0,000	0,000
- Stock Accessoires	199,003	0,000
TOTAL BRUT	158 460 908,490	120 012 419,940
➤ Moins provision pour dépréciation stock des matières premières	- 861 703,584	- 1 204 219,429
TOTAL NET	157 599 204,906	118 808 200,511

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente un solde net au 31 Décembre 2022 de **18 029 129,063 TND** contre un solde de **33 219 434,877 TND** au 31 Décembre 2021 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Clients ordinaires	18 029 129,063	33 219 434,877
Clients douteux ou litigieux	3 120 938,782	104 866,004
Solde du compte " Clients "	21 150 067,845	33 324 300,881
PV pour dépréciation des clients	-3 120 938,782	- 104 866,004
TOTAL	18 029 129,063	33 219 434,877

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisant **10 269 789,054 TND** au 31 décembre 2022 se répartissent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Fournisseurs avances et acomptes	2 731 461,150	8 607 556,697
Etat impôts et taxes	4 631 336,179	1 327 470,110
Produit à recevoir	980 488,260	99 505,126
Débiteurs divers	1 876 313,930	369 930,853
Charges constatées d'avance	50 189,535	129 522,783
TOTAL	10 269 789,054	10 533 985,569

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **77 218,589 TND** au 31 décembre 2022 contre un solde de **3 113 200,000 TND** au 31 décembre 2021 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
B trésor + B caisse court terme	0,000	3 000 000,000
FCP CAPITAL	28 392,589	0,000
Échéance à moins d'un an sur prêt NC	48 826,000	113 200,000
TOTAL	77 218,589	3 113 200,000

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise un solde de **7 060 031,276 TND** au 31 décembre 2022, contre **22 585 391,407 TND** au 31-12-2021 :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Banques	6 691 669,457	20 717 711,375
Régies d'avance et accreditifs	366 532,747	1 857 596,395
Caisse	1 798,103	8 733,700
Autres organismes financiers	30,969	1 349,937
TOTAL	7 060 031,276	22 585 391,407

NOTE 5- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2022 à **58 825 277,683** TND contre **57 318 368,407** TND au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Capital social	9 801 000,000	8 910 000,000
Réserves	891 000,000	891 000,000
Résultat reporté	31 746 668,407	20 558 472,698
Résultat de l'exercice	16 386 609,276	26 958 895,709
TOTAL	58 825 277,683	57 318 368,407

* Suivant le procès-verbal de l'AGO du 22 Avril 2022, l'assemblée générale ordinaire a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 ainsi que les résultats reportés comme suit :

- Bénéfice exercice 2021 : 26 958 895,709 TND
- Résultats reportés 2020 : 20 558 472,698 TND

Résultat distribuable : **47 517 368,407 TND**

- Dividendes en dinar tunisien : (1,670 DT/action) 14 879 700,000 TND

Résultats reportés après affectation **32 637 668,407 TND**

- Suivant le procès-verbal de l'AGE du 22 Avril 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 8 910 000 DT à 9 801 000 DT, par incorporation des réserves d'un montant de 891 000 DT à prélever sur les résultats reportés, et ce par l'émission de 891 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 TND chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle gratuite pour 10 actions anciennes.

5.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
	1	2	3	4	(1) +(2) +(3) +(4)
♣ Solde au 31 Décembre 2021	8 910 000	891 000	20 558 472	26 958 896	57 318.368
- Affectation du résultat 2021			26 958 896	-	-
- Augmentation du capital	891 000		-891 000		-
- Distribution des dividendes			-14 879 700		-
- Résultat de l'exercice 2022				16 386 609	16 386 609
♣ Solde au 31 Décembre 2021	9 801 000	891 000	31 746 668	16 386 609	58 825 277

NOTE 6–PASSIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2022 le solde de cette rubrique est de **297 888,288 TND** se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Emprunts	17 049,297	46 851,421
Provisions pour risques et charges	280 838,991	280 838,991
TOTAL	297 888,288	327 690,412

6.1 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique portant sur un montant de **280 838,991 TND** au 31 décembre 2022 sans enregistrer aucune variation :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Affaire Incendie	280 838,991	280 838,991
TOTAL	280 838,991	280 838,991

NOTE 7 PASSIFS COURANTS

Au 31 décembre 2022, les passifs courants présentent un solde de **149 674 909,032 TND** contre un solde de **144 276 123,209 TND** au 31 décembre 2021, Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Fournisseurs et comptes rattachés	23 690 003,891	66 350 875,167
Autres passifs courants	15 557 788,024	13 920 398,494
Autres passifs financiers	101 592 036,564	63 815 609,311
Concours bancaires	8 835 080,553	189 240,237
TOTAL	149 674 909,032	144 276 123,209

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **23 690 003,891 TND** contre **66 350 875,167 TND** au 31 Décembre 2021, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Fournisseurs d'exploitation	18 318 276,628	63 479 101,321
Fournisseurs d'exploitation-effets à payer	4 983 867,993	2 859 976,622
Fournisseurs d'immobilisations	387 859,270	11 797,224
Total	23 690 003,891	66 350 875,167

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisant **15 557 788,024 TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Client avance et acompte	3 717 921,727	4 178 412,315
-Etat impôts et taxes	4 435 408,814	5 951 593,476
Personnel rémunérations dues	766 220,288	726 541,094
CNSS	497 485,073	482 521,699
Créditeurs divers	506 913,333	531 443,339
Charges à payer	3 350 306,026	1 980 923,741
Dividendes à payer	2 283 532,763	68 962,830
TOTAL	15 557 788,024	13 920 398,494

7.3 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **101 592 036,564 TND** contre **63 815 609,311 TND** au 31 Décembre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de **37 776 427,253 TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Emprunts liés au cycle d'exploitation	101 128 353,699	63 420 199,545
Échéances à moins d'un an	32 084,640	354 117,074
Intérêts courus	431 598,225	41 292,692
TOTAL	101 592 036,564	63 815 609,311

7.4 CONCOURS BANCAIRES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **8 835 080,553 TND** contre **189 240,237 TND** au 31 Décembre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de **8 645 840,316 TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Banques	8 835 080,553	189 240,237
TOTAL	8 835 080,553	189 240,237

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2022 et 2021 se présente comme suit :

8.1. REVENU :

Le détail de cette rubrique se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Revenus	161 413 072,231	147 278 992,034
Autres produits	1 501 981,699	2 013 628,051
TOTAL	162 915 053,930	149 292 620,085

8.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est passé de **147 278 992,034 TND** à la clôture de l'exercice 2021 à **161 413 072,231 TND** au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de **14 134 080,197 TND**, soit **(9.59 %)** qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Ventes vélos	144 026 422,641	130 256 156,758
Ventes accessoires	17 386 649,590	17 022 835,276
TOTAL	161 413 072,231	147 278 992,034

8.1.2 Autres Produits

Les autres produits d'exploitation sont passés de **2 013 628,051 TND** à la clôture de l'exercice 2021 à **1 501 981,699 TND** au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une diminution de **511 646,352 TND**.

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Loyers bâtiment à TUNINDUSTRIES	29 400,000	28 000,000
Frais administratifs à TUNINDUSTRIES	172 101,480	149 069,340
Reprise sur provision Taxation d'office	0,000	750 000,000
Reprise sur provision Stock Matières premières	1 204 219,429	1 021 883,809
Transfert des charges convertisseurs	96 260,790	64 674,902
TOTAL	1 501 981,699	2 013 628,051

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2022, Les charges d'exploitation sont de l'ordre de 139 351 477,248 TND contre un solde de 119 130 227,736 TND au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
<u>Variation stocks PF et encours</u>	2 689 001,693	-1 545 980,868
<u>Achat matières consommés :</u>	110 185 396,777	101 996 072,153
• Achat MP	141 655 379,751	167 376 742,978
• Achat emballage	6 466 765,119	7 761 766,745
• Achat décors	1 669 662,779	1 978 573,251
• Variation stock MP	- 37 515 129,043	-77 507 588,780
• Variation emballage	-2 437 050,000	744 603,000
• Variation Décors	-1 191 840,000	480 038,000
• Achats non stockés des matières et fournitures	2 042 981,465	1 485 941,709
• Rabais, remises, ristournes obtenues sur achats	-505 373,294	-324 004,750
<u>Charges de personnel :</u>	8 576 446,770	7 094 476,249
• Charge de personnel	7 076 222,454	5 662 036,965
• Charges sociales légales	1 156 717,401	821 749,144
• Autres charges	343 506,915	610 690,140
<u>Dotations aux amortissements et provisions :</u>	5 193 222,151	2 442 920,895
• Dot immob incorporelle	6 024,446	6 853,022
• Dot immob corporelle	1 309 421,343	1 231 848,444
• Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	3 016 072,778	0,000
• Dot aux provisions pour dépréciation de stocks	861 703,584	1 204 219,429
<u>Autres charges d'exploitation</u>	12 707 409,857	9 142 739,307
• charges locatives	73 512,605	0,000
• Entretien et réparations	669 113,295	407 918,247
• Primes d'assurances	285 690,617	121 356,490
• Etudes et recherches	228 934,449	222 463,361
• Transports et autres services extérieurs	6 842 277,187	3 961 716,676
• Commissions sur ventes	1 218 173,758	1 836 772,338
• Rémunérations d'intermédiaires	312 085,685	264 118,866
• Publicités	147 123,546	28 568,900
• Transports / achats	9 753,769	5 563,577
• Divers	8 122,218	8 040,743
• Réceptions, voyages et déplacements	358 938,219	130 353,274
• Frais de télécommunications	70 553,359	66 040,299
• Commissions bancaires	720 287,770	302 467,476
• Charges diverses ordinaires	315 472,905	338 859,680
• Etats, impôts et taxes	1 447 365,475	1 442 696,823
• Autres charges liées à une modification comptable	5,000	5 802,557
TOTAL	139 351 477,248	119 130 227,736

8.3. CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2022 un solde de **5 654 381,259 TND** contre un solde de **616 521,363 TND** au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Intérêts des emprunts et autres opérations de financement	1 670 914,817	302 325,883
Intérêts des comptes courants	471 937,067	84 168,009
Pertes de change	9 340 173,132	5 721 843,995
Gains de change	-5 828 643,757	-5 491 816,524
TOTAL	5 654 381,259	616 521,363

8.4. PRODUITS DES PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits des placements et financiers d'une valeur de **1 723 668,276 TND** au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Produits des participations TUNINDUSTRIES	1 498 500,000	1 998 000,000
Intérêts créditeurs	225 168,276	275 318,391
Produits emprunt national	0,000	1 104,646
TOTAL	1 723 668,276	2 274 423,037

8.5. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique d'une valeur de **35 715,694 TND**, s'analyse au 31 décembre 2022 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Produits divers ordinaires	15 608,047	20 490,397
Gains ordinaires	20 107,647	0,000
TOTAL	35 715,694	20 490,397

8.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Impôts sur les bénéfices	3 251 925,300	4 853 149,686
Retenu à la source libératoire d'impôt	0,000	28 732,058
Total	3 251 925,300	4 881 881,744

NOTE 9 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**9.1. VARIATION DES ELEMENTS DU BFR**

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Stocks	-38 448 488 ,550	- 77 835 457,448
Clients et comptes rattachés	12 174 233,036	5 058 822,078
Autres actifs courants	264 196,515	- 9 770 339,703
Fourni et comptes rattachés et autres dettes	-40 597 194,802	50 530 785,841

9.2. TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
- Liquidités et Équivalents de Liquidités	7 060 031,276	22 585 391,407
- Concours bancaires	8 835 080,553	189 240,237
	-1 775 049,277	22 396 151,170

NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	Montant 2022	Charges	Montant 2022	Soldes	2022	2021
Revenus et autres produits d'exploitation	161 413 072,231	Achats Consommés	110 185 396,777			
Autres produits	1 501 981,699					
Production stockée Production immobilisée	-2 689 001,693					
Total	160 226 052,237	Total	110 185 396,777	Production	160 226 052,237	150 838 600,953
Production	160 226 052,237	Achats Consommés	110 185 396,777	Marge sur cout Matières	50 040 655,460	48 842 528,799
Marge commerciale		Autres charges externes	11 388 404,089			
Marge sur coût matière	50 040 655,460					
Subvention d'exploitation						
Total	50 040 655,460	Total	11 388 404,089	Valeur Ajoutée Brute	38 652 251,371	41 140 228,835
Valeur Ajoutée Brute	38 652 251,371	Impôts et taxes	1 319 005,768			
		Charges de personnel	8 576 446,770			
Total	38 652 251,371	Total	9 895 452,538	Excédent Brut D'exploitation	28 756 798,833	32 605 313,244
Excédent brut d'exploitation	28 756 798,833	Charges ordinaires	30 044,817			
Autres produits ordinaires	35 715,694	Charges financières	5 654 381,259			
Produits financiers	1 723 668,276	Dotations aux amortissements et aux prov	5 193 222,151			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	3 251 925,300			
Total	30 516 182,803	Total	14 129 573,527	Résultat des activités Ordinaires après IS	16 386 609,276	26 958 895,709
Résultat positif des activités ordinaires après Impôt	16 386 609,276					
Total	16 386 609,276	Total	0,000	Résultat net après modification comptable	16 386 609,276	26 958 895,709

NOTE 11 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION**Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination**

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2022	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	2 689 001,693	2 689 001,693	-	-	-	-	2 689 001,693
- Achats consommés	-110 185 396,777	-110 185 396,777	-	-	-	-	-110 185 396,777
- Charges de personnel	-8 576 446,770	-6 003 512,739	-2 491 457,787	-81 476,244	-	-	-8 576 446,770
- Dotations aux amort. Et aux provisions	-5 193 222,151	-4 199 239,431	-292 378,407	-701 604,313	-	-	-5 193 222,151
- Autres charges d'exploitation	-12 707 409,857	-1 524 889,183	-1 127 147,254	-9 062 924,710	-304 977,837	-687 470,873	-12 707 409,857
- Charges financières nettes	-5 654 381,259	-	-	-	-5 654 381,259	-	-5 654 381,259
- Autres pertes ordinaires nettes	-30 044,817	-	-	-	-	-30 044,817	-30 044,817
Total	-139 657 899,938	-119 224 036,437	-3 910 983,448	-9 846 005,267	-5 959 359,096	-717 515,690	-139 657 899,938

NOTE 12 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2022, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde	Note	Achats	Ventes	Produit de participation	Participation	Règlements	Solde
	Au		Au	Au	Au	Au	Au	Au
	31/12/2021		2022	2022	2022	2022	2022	31/12/2022
	(1)		(2)	(3)			(4)	(1) +(2) +(3) +(4)
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	3 499 672		12 679 668				-9 404 040	6 775 300
- Compte débiteurs divers TUNINDUSTRIES	358 431			201 501	1 498 500		-196 618	1 861 814
PARTICIPATION TUNINDUSTRIES	99 900							99 900
PARTICIPATION AFRICA PACK	25 500					6 500		32 000
-Fournisseur MDS AGIL Hergla	18 732		290 052				-287 538	21 246
TOTAL	4 002 235		12 969 720	0	1 498 500	0	-9 888 196	8 790 260

CHAPITRE 8 : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN			
(Exprimé en Dinars)			
	<i>Notes</i>	2022	Au 31 Décembre 2021
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	2	92 280.048	89 033.473
<i>Moins Amortissements</i>		-85 259.652	-79 235.206
<i>Valeur Comptable Nette</i>		7 020.396	9 798.267
<i>Immobilisations Corporelles</i>	2	32 369 258.314	27 807 485.883
<i>Moins Amortissements</i>		-12 166 433.408	-10 430 198.947
<i>Valeur Comptable Nette</i>		20 202 824.906	17 377 286.936
<i>Immobilisations Financières</i>	3	212 832.000	71 550.000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
		212 832.000	71 550.000
Total des actifs immobilisés		20 422 677.302	17 458 635.203
<i>Autres actifs non courants</i>		-	-
Total des actifs non courants		20 422 677.302	17 458 635.203
ACTIFS COURANTS			
<i>Stocks</i>	4.1	168 397 036.979	126 295 205.620
<i>Moins Provisions</i>		- 861 703.584	- 1 204 219.429
<i>Valeur Comptable Nette</i>		167 535 333.395	125 090 986.191
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	4.2	21 150 067.845	33 324 300.881
<i>Moins Provisions</i>		- 3 120 938.782	-104 866.004
<i>Valeur Comptable Nette</i>		18 029 129.063	33 219 434.877
<i>Autres actifs courants</i>	4.3	9 759 493.578	13 161 259.856
<i>Placements & autres actifs financiers</i>		86 609.134	3 113 200.000
<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>		7 085 561.544	25 809 586.806
Total des actifs courants		202 496 126.714	200 394 467.730
TOTAL DES ACTIFS		222 918 804.016	217 853 102.933

BILAN
(*Exprimé en Dinars*)

Au 31 Décembre

Notes

2022

2021

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

5

<i>Capital social</i>		9 801 000.000	8 910 000.000
<i>Réserves Consolidés</i>		34 919 269.013	900 990.000
<i>Résultats reportés</i>		-	23 213 515.945
<i>Intérêts minoritaires</i>		883.884	767.701
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		44 721 152.897	30 111 550.848
<i>Résultat de l'exercice</i>		16 628 745.381	26 619 458.351
<i>Résultat de l'exercice des minoritaires</i>		1 493.160	1 616.184
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		61 351 391.438	59 646 348.181

PASSIFS

Passifs non courants

<i>Emprunts</i>	6	5 434 282.312	5 698 589.835
<i>Autres passifs financiers</i>		-	-
<i>Provisions</i>		280 838.991	280 838.991
<i>Total des passifs non courants</i>		5 715 121.303	5 979 428.826
<i>Passifs courants</i>	7		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	7.1	18 904 067.677	67 320 404.178
<i>Autres passifs courants</i>	7.2	16 164 672.786	14 473 202.926
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	7.3	120 783.550.812	70 433 718.822
<i>Total des passifs courants</i>		155 852 291.275	152 227 325.926

TOTAL DES PASSIFS

161 567 412.578 158 206 754.752

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS

222 918 804.016 217 853 102.933

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

Notes

2022

2021

Produits d'exploitation	8.1			
Revenus			161 413 072.231	147 296 151.834
Autres produits d'exploitation			1 300 480.219	1 836 558.711
Production immobilisée			-	-
Total des produits d'exploitation			162 713 552.450	149 132 710.545
Charges d'exploitation	8.2			
Variation des stocks des produits finis et des encours			-2 630 914.888	2 118 921.094
Achats de marchandises consommées				
Achats d'approvisionnements consommés			-105 424 547.243	-98 639 506.254
Charges de personnel			- 9 391 351.122	- 7 877 267.748
Dotations aux amortis. et aux provisions			- 5 620 035.269	- 2 734 530.132
Autres charges d'exploitation			- 13 095 198.644	- 9 505 194.394
Total des charges d'exploitation		-	136 162 047.166	- 116 637 577.434
Résultat d'exploitation	8.3		26 551 505.284	32 495 133.111
Charges financières nettes			- 6 645 679.604	-988 360.703
Produits des placements			250 266.244	279 614.120
Autres gains ordinaires			51 145.130	41 947.299
Autres pertes ordinaires			-36 832.013	- 6.998
Résultat des activités ordinaires avant impôt			20 170 405.041	31 828 326.829
Impôt sur les bénéfices			- 3 540 166.500	- 5 207 252.294
Résultat des activités ordinaires après impôt			16 630 238.541	26 621 074.535
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)				
Résultat net de l'exercice	8.4		16 630 238.541	26 621 074.535
Intérêts Minoritaires			-1 493.160	-1 616.184
Résultats après modifications comptables			16 628 745.381	26 619 458.351

Etat de flux de trésorerie			
(Exprimé en Dinars)			
		<i>Au 31 Décembre</i>	
	<i>Notes</i>	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
	9.1		
<i>Résultat net</i>		16 630 238.541	26 621 074.535
<i>Ajustements pour :</i>			
* <i>Amortissements et provisions</i>		5 620 035.269	2 734 530.132
* <i>Reprises sur provisions</i>		- 1 204 219.429	- 1 771 883.809
* <i>Plus ou moins-values de cession</i>			
* <i>Variation des :</i>			
- <i>stocks</i>		-42 145 826.643	-82 047 191.423
- <i>créances</i>			5 060 248.578
		12 174 233.036	
- <i>autres actifs</i>		3 401 766.278	-12 282 462.429
+ <i>fournisseurs et autres dettes</i>		-46 265 348.643	56 354 697.751
* <i>Plus ou moins-values de cession</i>			
* <i>Modification comptable</i>			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-51 789 121.591	12 064 350.741
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
	9.2		
<i>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-4 565 019.006	-6 342 112.730
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>			
<i>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</i>		-141 282.000	-39 650.000
<i>Encaissements provenant des associés</i>		-	-
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</i>		0.000	23 500.000
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement		-4 706 301.006	-817 874.462
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
	9.3		
<i>Placements</i>		3 000 000.000	-3 035 800.000
<i>Dividendes et autres distributions</i>		- 14 881 200.000	- 13 500 650.000
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>		122 080 774.797	89 475 510.502
<i>Remboursement d'emprunts</i>		-81 428 664.468	-54 171 353.178
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		28 770 910.329	18 767 707.324
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</i>			-
VARIATION DE TRESORERIE		-27 724 512.268	7 078 457.929
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		25 619 213.195	18 540 755.266
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		- 2 105 299.073	25 619 213.195

8.1. AFFECTATION DES RESULTATS

8.1.1 RAPPEL STATUTAIRE

Les produits annuels de la Société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissement, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, après affectations, s'il y a lieu l'extinction des pertes des exercices antérieurs, il est prélevé ; cinq pour cent au moins pour la constitution de fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve atteint une somme égale à un dixième du capital social mais reprend son cours si cette réserve venait à descendre au-dessous de cette fraction.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit de décider, sur proposition du Conseil d'Administration de prélever toute somme qu'elle juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant.

Le surplus est réparti entre les actionnaires.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société sont ou deviendraient à la suite de la distribution des bénéfices, inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent leurs distributions.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration, entre les mains d'actionnaires.

La mise en paiement des dividendes décidée par l'assemblée générale ordinaire d'une société faisant appel public à l'épargne, doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale sauf si les actionnaires à l'unanimité ont décidé le contraire.

Après les trois mois les dividendes non distribués produiront au profit de l'actionnaire un taux d'intérêt commercial suivant la réglementation en vigueur.

Tous dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de rapport ou de restitution sauf si la distribution des dividendes a eu lieu contrairement aux dispositions ci-dessus ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif des dividendes distribués.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

8.1.2 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>Désignations</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>16 332 120</i>	<i>26 958 896</i>	<i>16 628 745</i>
<i>Réserves légales</i>	<i>891 000</i>	<i>891 000</i>	<i>980 100</i>
<i>Dividendes</i>	<i>13 498 650</i>	<i>14 879 700</i>	<i>9 801 000</i>
<i>Résultats reportés</i>	<i>17 725 003</i>	<i>20 558 473</i>	<i>31 746 668</i>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					
					En Dinars
<i>DESIGNATIONS</i>	<i>Capital Social</i>	<i>Réserves Légales</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de L'exercice</i>	<i>Total Capitaux</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2018</i>	<i>8 100 000</i>	<i>810 000</i>	<i>17 481 386</i>	<i>10 416 335</i>	<i>36 807 722</i>
<i>Affectation des résultats 2018(selon PV AGO 02 Mai 2019)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			<i>696 335</i>	<i>- 696 335</i>	
<i>Dividendes</i>				<i>- 9 720 000</i>	<i>- 9 720 000</i>
<i>Augmentation du capital</i>	<i>810 000</i>		<i>-810 000</i>		
<i>Résultat de l'exercice 2019</i>				<i>10 150 181</i>	<i>10 150 181</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2019</i>	<i>8 910 000</i>	<i>810 000</i>	<i>17 367 721</i>	<i>10 150 181</i>	<i>37 237 903</i>
<i>Affectation des résultats 2019(selon PV AGO 28 Mai 2020)</i>					
<i>Réserves légales</i>		<i>81 000</i>			
<i>Résultats reportés</i>			<i>357 282</i>	<i>- 357 282</i>	
<i>Dividendes</i>				<i>- 9 711 900</i>	<i>- 9 711 900</i>
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>				<i>16 332 120</i>	<i>16 332 120</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2020</i>	<i>8 910 000</i>	<i>891 000</i>	<i>17 725 003</i>	<i>16 332 120</i>	<i>43 858 123</i>
<i>Affectation des résultats 2020(selon PV AGO 15 Avril 2021)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			<i>2 833 470</i>	<i>-2 833 470</i>	
<i>Dividendes</i>				<i>- 13 498 650</i>	<i>-13 498 650</i>
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>				<i>26 958 896</i>	<i>26 958 896</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2021</i>	<i>8 910 000</i>	<i>891 000</i>	<i>20 558 473</i>	<i>26 958 896</i>	<i>57 318 369</i>
<i>Affectation des résultats 2021(selon PV AGO 22 Avril 2022)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			<i>12 079 196</i>	<i>4 307 413</i>	
<i>Dividendes</i>				<i>-14 879 700</i>	<i>-14 879 700</i>
<i>Augmentation du capital</i>	<i>891 000</i>		<i>-891 000</i>		
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>					<i>16 386 609</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2022</i>	<i>9 801 000</i>	<i>891 000</i>	<i>31 746 669</i>	<i>16 386 609</i>	<i>58 825 278</i>

8.2 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

8.2.1 FONDS DE ROULEMENT

			(1000) dinars
DESIGNATIONS	2020	2021	2022
<i>Fond de Roulement</i>	33 514 191	43 656 399	43 360 464

8.2.2 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

DESIGNATIONS	2019	2020	2022
<i>Besoin de Fond de Roulement</i>	3 932 776	15 155 169	45 058 295

8.2.3 TRESORERIE NETTE

DESIGNATIONS	2019	2020	2021
<i>Trésorerie nette</i>	22 335 021	18 359 024	-1 697 831

8.3 INDICATEURS D'ACTIVITE ET RATIOS DE GESTION

8.3.1 INDICATEURS D'ACTIVITE

DESIGNATIONS	2020	2021	2022
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	43 858 123	57 318 368	58 825 278
<i>Passifs non courants</i>	1 629 521	327 690	297 888
<i>Capitaux permanents</i>	45 487 644	57 646 058	59 123 166
<i>Passifs courants</i>	65 121 544	144 276 123	149 674 909
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	23 955 797	66 350 875	23 690 004
<i>Total passifs</i>	110 609 188	144 603 814	149 972 797
<i>Revenus</i>	119 822 832	147 278 992	161 413 072
<i>Coût d'achat des marchandises vendues</i>	87 174 270	101 996 072	110 185 397
<i>Marge commerciale</i>	32 648 562	45 282 920	51 227 675
<i>Charges de personnel</i>	6 178 777	7 094 476	8 576 447
<i>Résultat d'exploitation</i>	16 132 019	30 162 392	23 563 577
<i>Résultat net</i>	16 332 120	26 958 896	16 386 609

8.3.2 RATIOS FINANCIERS

Ratios de structure	2020	2021	2022
<i>Actifs non courants/Total bilan</i>	11%	7%	7%
<i>Stocks/Total bilan</i>	37%	59%	75%
<i>Actifs courants/Total bilan</i>	89%	93%	93%
<i>Capitaux propres/Total bilan</i>	39%	28%	28%
<i>Passifs non courants/Total bilan</i>	1%	0.16%	0.16%
<i>Passifs courants/Total bilan</i>	59%	71%	72%
<i>Passifs/Total bilan</i>	60%	71%	72%

Ratios de gestion	2020	2021	2022
<i>Charges de personnel/Chiffre d'affaires</i>	5%	5%	5%
<i>Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires</i>	13%	20%	20%
<i>Chiffres d'affaires/Capitaux propres</i>	273%	257%	257%

Ratios de solvabilité	2020	2021	2022
<i>Capitaux propres/Capitaux permanents</i>	97%	96%	99%

Ratios de liquidités	2020	2021	2022
<i>Actifs courants/Passifs courants</i>	161%	151%	129%
<i>Liquidités et équiv. de li/Passifs courants</i>	29%	28%	5%

Ratios de rentabilité	2020	2021	2022
<i>Résultat net/Capitaux propres après résultat</i>	37%	47%	28%
<i>Résultat net/Capitaux permanents après résultat</i>	36%	47%	28%
<i>Marge commerciale/Chiffre d'affaires</i>	27%	30%	32%
<i>Résultat net/Chiffre d'affaires</i>	14%	18%	10%

Autres ratios	2020	2021	2022
<i>Délai de règlement fournisseurs (en jours)</i>	98	133	77
<i>Délai de règlement clients (en jours)</i>	115	81	40

8.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes dames et Messieurs les Actionnaires de la

Société « **EURO-CYCLES – SA** »

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mes dames et Messieurs les Actionnaires ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **EURO-CYCLES – SA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **208 798 075,003 TND**, un bénéfice net de **16 386 609,276 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **58 825 277,683 TND** et une variation négative de trésorerie de **24 171 200,447 TND**.

OPINION

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES D'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

I. Passifs financiers/ charges financières

Point clé d'audit :

Les dettes bancaires courantes qui s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **110 427 117,117 TND**, représentent le poste le plus important du passif du bilan. (Note **7.3** et **7.4** des états financiers). Les charges financières nettes l'exercice 2022 ont également subi une augmentation de **5 037 859,896 TND** par rapport à l'exercice 2021. (Note **8.3** des états financiers).

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Evaluer et valider les procédures de contrôle interne mises en place par la société EUROCYCLES liées à la gestion financière.
- Procéder à la confirmation directe auprès des organismes prêteurs.
- S'assurer de la justification et de la correcte présentation aux états financiers des soldes des comptes liés aux dettes financières courantes notamment par leurs reconstitutions et leurs rapprochements avec les justificatifs extracomptables.

- Vérifier le calcul des intérêts en respectant les taux et les conditions prévus par les différents contrats de crédit.
- Vérifier la conformité des valeurs des gains et des pertes de change se rattachant à l'ensemble des transactions en devises en application de la Norme Comptable Tunisienne « **NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaies étrangères** ».

II. Existence et évaluation des stocks

Point clé d'audit

Au 31 décembre 2022, les stocks s'élèvent à une valeur nette de **157 599 204,906 TND**, représentant **75%** du total bilan.

Tenant compte de leur valeur importante à l'actif, de leur quantité, de leurs conditions de stockage, de leur rotation et de leur valorisation, l'évaluation des stocks est considérée comme un point clé d'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'examen des procédures de contrôle interne se rattachant à la gestion des stocks et la réalisation des tests clefs pertinents.
- L'examen et le recoupement des états de mouvements des différentes catégories de stocks ainsi que les tests de vérification des consommations et de la production.
- L'assistance aux travaux des inventaires physiques pour les différentes catégories de stocks afin de s'assurer de la bonne application des notes d'inventaire établies par la société notamment par la présence aux différentes opérations de comptage physique.
- L'examen de la valeur des différentes catégories de stocks, en s'assurant de la permanence de la méthode d'évaluation.
- S'assurer de l'application de la méthode de calcul des provisions basées sur l'ancienneté des stocks non mouvementés.
- S'assurer de la réalité des stocks en transit et de leurs réceptions en post clôture.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'élément suivant :

Nous attirons votre attention sur la note **13 « événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice »** relative à l'action en justice intentée par la société à l'encontre de son client

« MOLHO » en date du 01 Février 2023 pour non-paiement de sa créance constatée au 31/12/2022 d'un montant de **3 016 072,778 TND**.

Suite à cet évènement, la société a provisionné la totalité de sa créance envers son client « MOLHO ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « EURO-CYCLES – SA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « EURO-CYCLES – SA » à poursuivre son exploitation, de

communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

- Des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 12/05/2023

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY

AHMED EL KAFSI

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société

« EURO-CYCLES » SA

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A-Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice 2022 :

A.1 Opérations réalisées avec la société « TUNINDUSTRIES »

1- Au cours de l'exercice 2022, la société « EURO-CYCLES – SA » a réalisé des opérations d'achats de matières premières auprès de la société « TUNINDUSTRIES-SARL » pour un montant total de **12 679 668,898 TND** se répartissant comme suit :

Opérations	Montant en TND
ACHATS ASSISES	3 299 394,152
ACHATS ROUES	8 793 549,746
ACHATS STRUCTURES	586 725,000
Total	12 679 668,898

Le compte fournisseur « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2022 un solde créditeur de **6 775 299,537 TND**.

2- Au titre de l'exercice 2022, la société « Euro-cycles » a :

- donné en location des locaux à usage industriels à la société « TUNINDUSTRIES » pour un loyer annuel de **29 400 TND**.
- facturé des frais administratifs pour un montant global de **172 101,480 TND**.
- comptabilisé des revenus de participations pour un total de **1 498 500 TND** suivant PV AGO du 28/04/2022 au titre des dividendes distribués par la société TUNINDUSTRIES.

Le compte débiteur divers « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2022 un solde débiteur de **1 861 813,930 TND**.

A.2 Opérations réalisées avec « MDS AGIL HERGLA »

- Au cours de l'exercice 2022, la société « EURO-CYCLES -SA » a réalisé des opérations d'achats de carburants et des frais d'entretien véhicules auprès de la société « MDS AGIL HERGLA » pour un total de **290 052,303 TND**.

Le compte fournisseur « MDS AGIL HERGLA » présente au 31 décembre 2022, un solde créditeur de **21 246,256 TND**.

B- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

B-1 : Les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le directeur général, et le directeur général adjoint ont été fixé par le PV du conseil d'administration du 07/01/2020 et par le contrat de travail du 04/07/2005 pour le directeur général adjoint.

Au cours de l'exercice 2022, les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants ont été réalisés en respectant les décisions sus indiqués détaillés comme suit :

- **Au profit du président du conseil d'administration**
 - Une rémunération annuelle brute de **150 000 TND**.

- **Au profit du directeur Général**
 - Un salaire brut de **416 153,593 TND** y compris les avantages en natures.

- **Au profit du directeur général adjoint**
 - Un salaire brut de **134 218, 772 TND** y compris les avantages en natures ;
 - Un intéressement sur le résultat net de l'exercice 2021 pour un montant brut de **1 684 931 TND**.

B-2 : Au cours de l'exercice 2022, chacun des membres du conseil d'administration a perçu des jetons de présence pour un montant de **8 750 TND** brut et ce conformément à la décision du conseil du 10 Mars 2022.

Sousse, le 12/05/2023

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY



YOSRA CHELLY
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT

AHMED EL KAFSI



AHMED EL KAFSI
Commissaire aux comptes
Expert Comptable
Membre de l'Ordre

Mes dames et Messieurs les Actionnaires du

Groupe « EURO-CYCLES »

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du « Groupe EURO-CYCLES », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net de bilan de **222 918 804,016 TND**, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de **16 628 745,381 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **61 351 391,438 TND** et une variation négative de trésorerie de **27 724 512,268 TND**.

OPINION

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « Groupe EURO-CYCLES » au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans

la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES D'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

I.Passifs financiers/ charges financières

Point clé d'audit :

Les dettes bancaires courantes qui s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **110 427 117,117 TND**, représentent le poste le plus important du passif du bilan. (Note **7.3** et **7.4** des états financiers). Les charges financières nettes l'exercice 2022 ont également subi une augmentation de **5 037 859,896 TND** par rapport à l'exercice 2021. (Note **8.3** des états financiers).

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Evaluer et valider les procédures de contrôle interne mises en place par la société EUROCYCLES liées à la gestion financière.
- Procéder à la confirmation directe auprès des organismes prêteurs.
- S'assurer de la justification et de la correcte présentation aux états financiers des soldes des comptes liés aux dettes financières courantes notamment par leurs reconstitutions et leurs rapprochements avec les justificatifs extra-comptables.
- Vérifier le calcul des intérêts en respectant les taux et les conditions prévus par les différents contrats de crédit.

- Vérifier la conformité des valeurs des gains et des pertes de change se rattachant à l'ensemble des transactions en devises en application de la Norme Comptable Tunisienne « **NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaie étrangère** ».

-

II. Existence et évaluation des stocks

Point clé d'audit

Au 31 décembre 2022, les stocks s'élèvent à une valeur nette de **157 599 204,906 TND**, représentant **75%** du total bilan.

Tenant compte de leur valeur importante à l'actif, de leur quantité, de leurs conditions de stockage, de leur rotation et de leur valorisation, l'évaluation des stocks est considérée comme un point clé d'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'examen des procédures de contrôle interne se rattachant à la gestion des stocks et la réalisation des tests clefs pertinents.
- L'examen et le recoupement des états de mouvements des différentes catégories de stocks ainsi que les tests de vérification des consommations et de la production.
- L'assistance aux travaux des inventaires physiques pour les différentes catégories de stocks afin de s'assurer de la bonne application des notes d'inventaire établies par la société notamment par la présence aux différentes opérations de comptages physiques réalisés par la société.
- L'examen de la valeur des différentes catégories de stocks, en s'assurant de la permanence de la méthode d'évaluation.
- S'assurer de l'application de la méthode de calcul des provisions basées sur l'ancienneté des stocks non mouvementés.
- S'assurer de la réalité des stocks en transit et de leurs réceptions en post clôture.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'élément suivant :

Nous attirons votre attention sur la note **13 « événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice »** relative à l'action en justice intentée par la société à l'encontre de son client « MOLHO » en date du 01 Février 2023 pour non-paiement de sa créance constatée au 31/12/2022 d'un montant de **3 016 072,778 TND**.

Suite à cet évènement, la société a provisionné la totalité de sa créance envers son client « MOLHO ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

RAPPORT DE GESTION RELATIF AU GROUPE

La responsabilité du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2022 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 et l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe « EURO-CYCLES » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le Groupe avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du Groupe avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 12/05/2023

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY



Yosra CHELLY
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT

AHMED EL KAFSI



AHMED EL KAFSI
Commissaire aux comptes
Expert Comptable
Membre de l'Ordre

CHAPITRE 9 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

9.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

Dénomination et siège social

Dénomination sociale : « Euro-cycles »

Siège social : Zone Industrielle – KalaaKébira- Sousse

Tel : (+216) 36 408 806 /36 408 807/36 408 808

Fax : (+216) 73 342 039

E-mail : accueil@euro-cycles.com

Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : Société totalement exportatrice

Date de constitution et durée de la société.

Date de constitution : Novembre 1993

Durée : 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur : ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

Identifiant Unique :

0044463T

Exercice social

Exercice social : du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque Année.

Nationalité

Tunisienne.

Capital Social

Le Capital social est fixé à la somme de 9.801.000 dinars et divisée en 9.801.000 actions, toutes nominatives de 1 Dinar de valeur nominale chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 9.801.000.

Régime fiscal

- A partir de l'exercice 2022, les bénéfices réalisés par la société « EURO-CYCLES-SA » sont devenus imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% avec un minimum légal de 0.2% du CA TTC.

II- La société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant à l'exportation et ce à partir du 1^{er} janvier 2014,
- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
- Taxe d'entretien et d'assainissement,
- Droits et taxes perçus au titre des prestations directes

(Téléphone, taxes portuaires, etc.),

III- La loi n°2017- 66 du 18 Décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une contribution sociale solidaire au profit des caisses sociales de taux 1% sur les bénéfices servant de base pour calcul de l'impôt sur les sociétés à partir de l'exercice 2018.

En vertu de la loi de finances pour l'année 2023, ce taux a été ramené à 3% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 15%.

9.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

9.2.1 DISPOSITIONS GENERALES

Capital social	9 801 000 Dinars
Nombre d'actions	9 801 000 Actions
Nominal	1 Dinar
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	01/01/2013

9.2.2 EVOLUTION DU CAPITAL

Date de décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale
		Montant	Nbr d'actions	Montant	Nbr d'actions	
nov.-93	Constitution de la société Euro-cycles	5 000 DT	100	5 000 DT	100	50 DT
30/12/1993	Augmentation de capital en numéraire	95 000 DT	1 900	100 000 DT	2 000	50 DT
17/05/1994	Augmentation de capital en numéraire	110 000 DT	2 200	210 000 DT	4 200	50 DT
15/01/1997	Augmentation de capital en numéraire	90 000 DT	1 800	300 000 DT	6 000	50 DT
15/05/1997	Augmentation de capital en numéraire	300 000 DT	6 000	600 000 DT	12 000	50 DT
	Transformation de la forme d'une SARL à une S.A					
05/06/2007	Augmentation de capital Par incorporation de Résultats reportés	1 200 000 DT	24 000	1 800 000 DT	36 000	50 DT
23/11/2012	Augmentation de capital Par incorporation de Résultats reportés	3 600 000 DT	72 000	5 400 000 DT	108 000	50 DT
	Réduction de la valeur Nominale de 50 DT à 1 DT			5 400 000 DT	5 400 000	1 DT
	Augmentation de capital Par incorporation de	2 700 000 DT	2 700 000	8 100 000 DT	2 700 000	1 DT
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	810 000DT	810 000	8 910 000DT	8 910 000	1DT
22/04/2022	Augmentation de capital par incorporation des réserves	891 000DT	891 000	9 801 000DT	9 801 000	1DT

9.2.3 AUTORISATIONS FINANCIERES EN VIGUEUR CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

9.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnaires	Nbr actions	% du Capital
Habib ESSEYAH	3 270 008	33.36 %
Mohamed REKIK	1 038 720	10.59 %
Mourad GHAZI	770 000	7.86 %
Michèle BERAUDO	685 497	6.99%
Société MG INVEST	543 413	5.54%
Public	3 493 362	35.66%
Total	9 801 000	100%

9.4 MARCHE DE L'ACTION

Code valeur ISIN¹¹- TN0007570013

Place(s) de cotation- Bourse de Tunis-Tunisie

Marché des titres : principal

-Mode de cotation : continu

-Valeur nominale :1 dinar

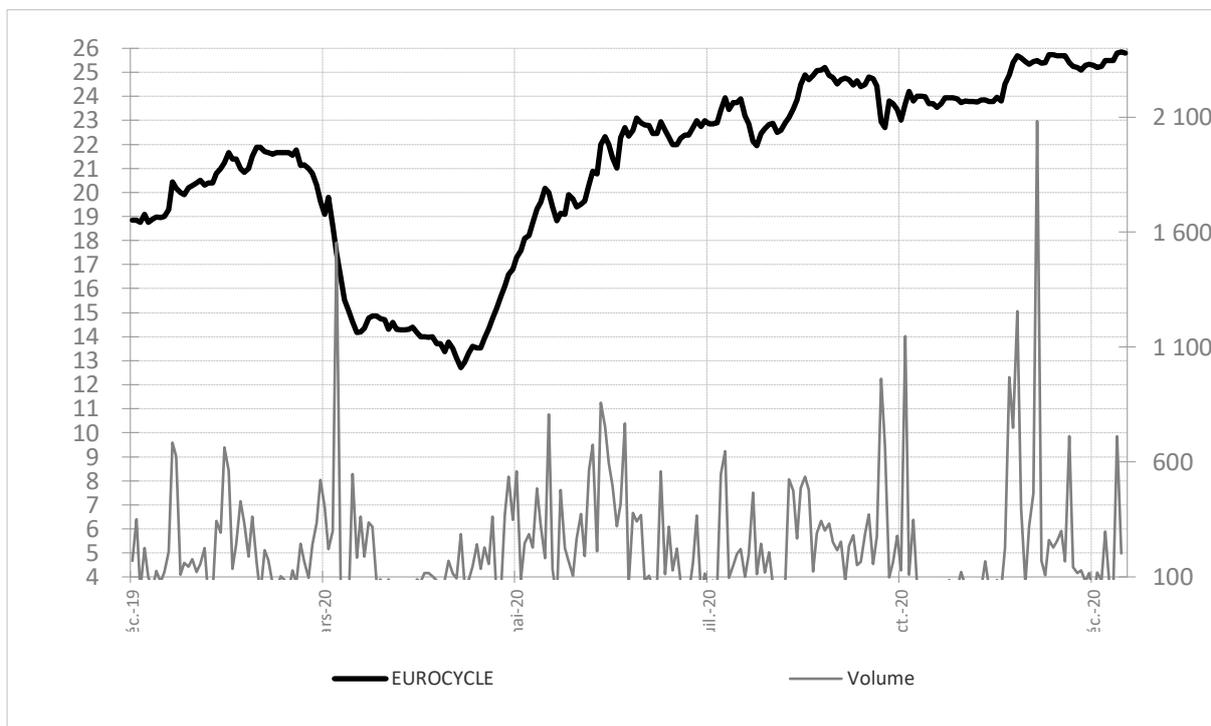
- Nombre d'actions en circulation au 31/12/2022 : 9 801 000 actions

-Cours de l'action au 31/12/2022 :25.53 dinars

-Capitalisation boursière au 31/12/2022 : **250 219 530 DT**

- Poids dans l'indice de référence au 31/12/22 :

9.4.1 EVOLUTION DU COURS EN 2022



9.4.2 CAPITALISATION BOURSIERE

La société EUROCYCLES a été introduite en bourse au cours de l'année 2013. Au 31/12/2022 la capitalisation boursière de la société s'élève à 250 219 530 dinars.

	2019	2020	2021	2022
Cours	18.84	26.16	32.44	25.53
variation	0.53	38.85%	24.01%	-21.30%

Historique de cotation EURO-CYCLES S.A 2022

Date	Nbr de Jours	Dernier Cours	Cours Ouverture	Plus Haut	Plus Bas	Volume
decembre 2022	22	25.70	25.46	25.78	25.00	60 430
Novembre 2022	22	26.50	26.70	26.75	26.00	121 040
Octobre 2022	21	27.70	28.40	28.40	27.70	158 580
Septembre 2022	21	30.80	30.88	30.90	30.65	145 410
Aout 2022	23	33.69	33.32	33.69	33.20	138 800
Juillet 2022	20	31.36	30.91	31.36	30.91	85 500
Juin 2022	22	30.93	31.54	31.54	30.93	72 780
Mai 2023	20	29.55	29.50	29.55	29.33	79 450
Avril 2022	21	29.55	29.67	29.68	29.37	129 150
Mars 2022	23	26.93	26.82	27.27	26.73	96 600
Fevrier 2022	20	28.35	28.18	28.36	28.18	109 530
Janvier 2022	22	28.64	28.73	28.73	28.45	85 770

9.4.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

			En dinars
Désignations	2020	2021	2022
<i>Capital social</i>	<i>8 910 000</i>	<i>8 910 000</i>	<i>9 801 000</i>
<i>Valeur nominale à la date de distribution</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Nombre d'actions à la date de distribution</i>	<i>8 910 000</i>	<i>8 910 000</i>	<i>9 801 000</i>
<i>Dividende globale</i>	<i>13 498 650</i>	<i>13 498 650</i>	<i>9 801 000</i>
<i>Dividende par action</i>	<i>1,515</i>	<i>1,670</i>	<i>1,000</i>
<i>% du nominal</i>	<i>151%</i>	<i>167%</i>	<i>100%</i>
<i>Date de mise en paiement</i>	<i>Mai 2021</i>	<i>Aout 2022</i>	<i>Juillet 2023</i>
<i>Cours fin d'exercice</i>	<i>26.16</i>	<i>32.44</i>	<i>27.93</i>
<i>Dividend Yield</i>	<i>5.79%</i>	<i>5.15%</i>	<i>3.58%</i>
<i>Dividend pay out</i>	<i>82.65%</i>	<i>55.19%</i>	<i>59.80%</i>

La politique de distribution des dividendes est basée sur la pérennité des fondamentaux de l'entreprise ainsi qu'une rémunération généreuse des actionnaires.

9.4.4 RACHAT D' ACTIONS

Néant

9.4.5 NOTATION DE LA SOCIETE

La société Euro-cycles a été vivement remercié par le Conseil du Marché Financier pour la promptitude des informations fournies aux actionnaires et le public. (Courrier CMF N° 22/0453 du 18 Mars 2022).

CHAPITRE 10 : ASSEMBLEE GENERALE

10.1 DISPOSITIONS GENERALES

Convocation des Assemblées Générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver les comptes de l'exercice et affecter les résultats.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou en cas de nécessité par le tribunal sur demande de tout intéressé ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital, par le liquidateur et par les actionnaires détenant la majorité du capital ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Est nulle, la décision de l'assemblée générale portant approbation des états financiers si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

Les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes et la liste actualisée des actionnaires doivent être déposée au registre national des entreprises dans les délais légaux.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration ou qui ont été communiquée au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires se représentant au minimum cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée Générale si elle ne figure pas à son ordre du jour.

Accès aux assemblées - Pouvoirs

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale ordinaire, et extraordinaire sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter.

« Un actionnaire pourra se faire représenter à une assemblée générale par son conjoint ou par un autre actionnaire ».

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur général ou un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

- **Conditions à Remplir pour Siéger ou se faire Représenter**

Les propriétaires d'action doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société avant le jour fixé pour la réunion.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqué à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital a le droit à tout moment d'obtenir communication d'une copie des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales et des rapports des commissaires aux comptes qui concernant les trois derniers exercices ainsi qu'une copie des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

Quorum - vote- nombre de voix

Les Assemblées Générales Constitutives et Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent, au moins, la moitié du capital social sur première convocation.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les formes légales.

Entre la première et la deuxième convocation un délai de 21 jours doit être observé.

Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires ou de représentants détenant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, une troisième Assemblée peut être convoquée dans les deux mois à partir de la date de convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans toutes les Assemblées Générales, le Quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Assemblées Générales Ordinaires

- Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion. Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé.

-Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire
Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Elles confèrent au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants.

D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administration et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

10.2 PRESENTATION DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ainsi que sur la gestion du groupe.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution des bénéfices.
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs M. PATRICE GARANDEAU et M. MOURAD GHAZI.
- Ratification de la désignation de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- Approbation de la nomination des deux administrateurs indépendants choisis par le comité de nomination

10.2.1 PROJET DES RESOLUTIONS QUI SERA SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA EN DATE DU 15 JUIN 2023

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Juin 2023

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022, approuve lesdits rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 16 386 609 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 16 628 745 DT.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

2^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activités ainsi que le **rapport spécial** des commissaires aux comptes, prend acte purement et simplement et approuve, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2022 avec sa filiale « TUNINDUSTRIES-SARL » et les sociétés apparentées à la société « EURO-CYCLES SA ».

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les dividendes au titre de l'exercice 2022 et d'affecter par conséquent le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	: 16 386 609 DT
+ Résultats reportés	: 31 746 668 DT
Résultat Distribuible	: 48 133 277 DT
- Dividendes à distribuer en Dinars Tunisie	: (9 801 000 DT)
(Soit la distribution de 1.000 TND par action)	
Résultats reportés après affectation	: 38 332 277 DT

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2022.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de la société, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars) le montant Brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur).

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

6^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur PATRICE GARANDEAU
- Monsieur MOURAD GHAZI

Cette décision de renouvellement porte sur une durée de 03 ans qui couvre les exercices 2023-2024 et 2025 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

7^{ème} résolution : Conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 mars 2020 relatives aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la désignation de M. (Élu par l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires tenue le 26 mai 2023) en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société EURO-CYCLES.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

8^{ème} résolution : Après avoir été retenus par le comité de nomination, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination du Mr.....et Mr comme deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de la Société EURO-CYCLES pour un mandat de 03 ans qui couvre les exercices 2023-2024 et 2025 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

9^{ème} résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

MERCI